

Engagement à la mise en œuvre des recommandations du rapport FONDASOL

Je soussigné, M. Sylvain LEFEUVRE, représentant de la SAS Centrale solaire Menée Lambourg, demandeur du permis de construire n° PC 044 210 23 T0003 déposé le 13/02/2023, complété le 13/06/2023, et mis à jour le 27/11/2024, atteste m'engager à mettre en œuvre, dans le cadre du projet de centrale solaire photovoltaïque situé à Trignac, les recommandations mentionnées dans le rapport FONDASOL référencé « rapport PR.DTEN.24.0121 - 001 - 1ère diffusion » en date du 16/09/2024, à savoir :

- Le maintien des sols présentant des teneurs remarquables en métaux lourds en surface, au nord du site, par phytostabilisation (technique incluant, entre autres, le maintien de la végétation sur place) afin de limiter l'envol de poussières.
- La gestion des teneurs remarquables en hydrocarbures au centre du site.

Fait à ORVAULT, le 10/12/2024

Pour valoir ce que de droit.

Sylvain LEFEUVRE

---

**CERTIFICATION  
RÉGLEMENTAIRE**

Attestations prévues par le code  
de l'environnement pour les

**CESSATIONS D'ACTIVITÉ  
et les  
SITES ET SOLS POLLUÉS**

 **RÉPUBLIQUE FRANÇAISE**

Article 2 de l'arrêté du 09/02/2022  
– Prestation ATTES ALUR (agences  
de Nantes, Lille, Lyon, Strasbourg  
et Nanterre)



**fondasol**

## Agence de Nantes

12 rue Léon Gaumont

44700 Orvault

 02.51.77.86.50

 [environnement.nantes@groupefondasol.com](mailto:environnement.nantes@groupefondasol.com)

## SAS Centrale Solaire de Menée Lambourg


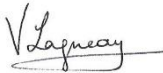
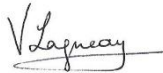
### Projet de centrale solaire photovoltaïque

Lieu-dit La Menée Lambourg

Trignac (44)

**Attestation de prise en compte des mesures de gestion de la  
pollution dans la conception du projet de construction ou  
d'aménagement (ATTES-ALUR)**

**PR.DTEN.24.0121 – 002 – 1ère diffusion**

Chef de projet				Julia BEAUGEARD		
Rév.	Date	Nb pages	Modifications	Rédacteur	Vérificateur	Superviseur
-	12/12/2024	11 + Annexes	1ère diffusion	Julia BEAUGEARD 	Véronique LAGNEAU 	Véronique LAGNEAU 
A						
B						

# SOMMAIRE

<b>A. Contexte de la mission</b>	<b>3</b>
A.1. Généralités	3
A.2. Contexte du site	3
<b>B. Attestation</b>	<b>5</b>
B.1. Identification de l'entreprise certifiée, ou équivalent, délivrant l'attestation	5
B.2. Description de l'étude des sols permettant la délivrance de l'attestation	5
B.3. Identification des éléments transmis par le maître d'ouvrage concernant le projet affectant le site	6
B.4. Identification des éléments relatifs à la prestation garantissant la prise en compte des mesures de gestion de la pollution dans la conception du projet de construction ou d'aménagement	7
B.5. Conclusions relatives à la prestation garantissant la prise en compte des mesures de gestion de la pollution des sols nécessaires dans la conception du projet de construction ou d'aménagement	7
<b>C. Note de synthèse</b>	<b>8</b>
C.1. Documents consultés	8
C.2. Bilan des évolutions réglementaires, normatives, méthodologiques et leurs indices sur les conclusions des études disponibles	8
C.3. Conclusion sur l'adéquation entre les documents fournis et les conclusions de l'étude de sol	8
C.4. Éléments motivants la réalisation d'investigations complémentaires	8
C.5. Adéquation entre le projet et les mesures de gestion qui seront mises en œuvre	9
<b>D. Limites de la méthode</b>	<b>10</b>
D.1. Etude documentaire	10
D.2. Investigations	10
<b>ANNEXES i</b>	<b>11</b>

## **TABLE DES ANNEXES**

- Annexe 1 : Normes et méthodologie
- Annexe 2 : Certification LNE
- Annexe 3 : Plans de projet et extrait de la notice technique
- Annexe 4 : Lettre d'engagement du client

# A. CONTEXTE DE LA MISSION

## A.1. Généralités

La mission d'attestation est réalisée afin de garantir la prise en compte des mesures de gestion dans la conception de projets de construction ou d'aménagement.

Par ailleurs, depuis la publication du décret d'application de la loi ALUR n°2015-1353 en date du 26 octobre 2015, les demandes de permis de construire ou d'aménager pour :

- un changement d'usage sur un terrain ayant accueilli une installation classée mise à l'arrêt définitif et régulièrement réhabilitée (en application de l'article L 556-1 du code de l'environnement),
- un projet de construction ou de lotissement prévus dans un Secteur d'Information sur les Sols (SIS) (en application l'article L 556-2 du code de l'environnement),

doivent **obligatoirement** être accompagnées d'une attestation (ATTES ALUR), établie par un bureau d'études certifié LNE dans le domaine des SSP ou équivalent.

L'objectif principal de l'attestation ATTES ALUR est de certifier l'adéquation entre le dossier de permis de construire ou d'aménager, la notice technique établie par le maître d'ouvrage et conclusion d'un plan de gestion (PG) établi par un bureau d'études sur la base des études de pollution menées précédemment.

De plus, les études environnementales étant très souvent réalisées bien en amont du dépôt d'un permis de construire ou d'aménager, cette attestation ATTES ALUR doit intégrer un bilan des évolutions réglementaires, législatives et méthodologiques depuis la réalisation du plan de gestion et permet d'évaluer la pertinence de ce dernier en fonction de ces évolutions.

Cette étude se base sur les préconisations de la méthodologie nationale de gestion des sites et sols pollués d'avril 2017 et **aux exigences de l'article 2-II de l'arrêté ministériel du 9/02/2022** fixant les modalités de certification prévues aux articles L.556-1 et L.556-2 du code de l'environnement, le référentiel, les modalités d'audit, les conditions d'accréditation des organismes certificateurs et les conditions d'équivalence prévues aux articles R.512-39-1, R.512-39-3, R.512-46-25, R.512-46-27, R.512-66-1 et R.515-106 du code de l'environnement, ainsi que les modèles d'attestation prévus aux articles R.556-3 et R.512-75-2 du code de l'environnement **et aux annexes I (article 53), II (article 70) et IV (article 72, 73 et 74) du présent arrêté.**

## A.2. Contexte du site

Le site objet de la présente mission est recensé dans la base de données SIS sous la référence 44SIS11714.

Le site et ses alentours ont été exploités par les Forges et aciéries du Nord-Est jusqu'en 1944. Puis, jusqu'en 1972 une partie de la zone a été utilisée par la Stillite Française pour la fabrication de laine de laitier. Enfin, entre 1973 et 1990, l'entreprise Charrier a exploité le crassier résiduel. Depuis 1990, la zone est concernée par un projet de reconversion pour la création d'une ZAC. Entre 1992 et 1996, des études environnementales ont été réalisées et ont mis en évidence une contamination des sols en métaux lourds, hydrocarbures et HAP. Les impacts en hydrocarbures et HAP sont retrouvés dans les eaux souterraines ainsi que des traces de cyanures. Des mesures de gestion et évaluation des risques sont ensuite réalisées. Les fortes concentrations en HAP sont confinées et des restrictions d'usage sont mises en place. Notons que la zone d'étude fait partie du site SIS mais n'était pas concernée directement par les activités de sidérurgie.

Dans ce cadre, FONDASOL fournit ci-après une attestation ATTES ALUR (se basant que les exigences de l'article 2-II de l'arrêté ministériel du 9/02/2022 et aux annexe I (article 53), II (article 70) et IV (article 72, 73 et 74) du présent arrêté) afin de certifier l'adéquation entre le dossier de permis de construire ou d'aménager, la notice technique établie par le maître d'ouvrage et les conclusions du plan de gestion établi par FONDASOL sur la base des études de pollution menées précédemment (cf. §C.1).

Les travaux recommandés dans le plan de gestion (PR.DTEN.24.0121 – pièce n°1 du 16/09/2024) n'ont pas encore été mis en œuvre.

## B. ATTESTATION

### B.1. Identification de l'entreprise certifiée, ou équivalent, délivrant l'attestation

Bureau d'études certifié attestant	
Dénomination ou raison sociale	FONDASOL
SIRET	Nantes : 582 621 561 00239
Statut juridique	SA à directoire et conseil de surveillance
Domiciliée	Nantes (12 rue Léon Gaumont, 44700 Orvault) France
en sa qualité d'entreprise :	
AI	certifiée selon les exigences du référentiel défini à l'article 2 de l'arrêté du 9 février 2022 fixant les modalités de certification prévues aux articles L.556-1 et L.556-2 du code de l'environnement, les modalités d'audit, les conditions d'accréditation des organismes certificateurs et les conditions d'équivalence prévues aux articles R.512-39-1, R.512-39-3, R.512-46-25, R.512-46-27, R.512-66-1 et R.515-106 du code de l'environnement, ainsi que les modèles d'attestation prévus aux articles R.556-3 et R.512-75-2 du code de l'environnement certificat numéro n°39017-1 délivré le 20 décembre 2023 (voir en Annexe 2) et valide jusqu'au 19 mars 2025 par le LNE organisme accrédité pour la certification de services par le COFRAC, ou équivalent, sous le numéro 5-0012 (portée disponible sur <a href="http://www.cofrac.fr">www.cofrac.fr</a> ).

### B.2. Description de l'étude des sols permettant la délivrance de l'attestation

Après avoir contrôlé l'étude des sols, au regard des exigences des offres globales de prestation dénommées INFOS et DIAG, codifiées selon le référentiel constitué de la norme NF X 31-620 de décembre 2021 dont les résultats ayant permis d'identifier les éventuelles mesures de gestion sont présentés dans le rapport référencé « PR.DTEN.24.0121 – pièce n°1 » et daté du 16/09/2024, réalisée par :	
BI	lui-même, en application de l'article R.556-3 du code de l'environnement

### B.3. Identification des éléments transmis par le maître d'ouvrage concernant le projet affectant le site

Après vérification des éléments transmis par le maître d'ouvrage concernant le projet affectant le site, référence « Diagnostic environnemental (mission INFOS-DIAG) - PR.DTEN.24.0121 – pièce n°1 » en date du 16/09/2024, conformément aux dispositions de l'offre globale de prestation codifiée « ATTES ALUR » telle que définie dans l'annexe IV de l'arrêté du 9 février 2022 fixant les modalités de certification prévues aux articles L.556-1 et L.556-2 du code de l'environnement, le référentiel, les modalités d'audit, les conditions d'accréditation des organismes certificateurs et les conditions d'équivalence prévues aux articles R.512-39-1, R.512-39-3, R.512-46-25, R.512-46-27, R.512-66-1 et R.515-106 du code de l'environnement, ainsi que les modèles d'attestation prévus aux articles R.556-3 et R.512-75-2 du code de l'environnement, complétant le permis de construire n° PC 044 210 23 T0003 déposé le 13/02/2023, complété le 13/06/2023 et mis à jour le 27/11/2024, fournis par :		
C2	Personne morale	SAS Centrale Solaire de Menée Lambourg
	Dénomination ou raison sociale	
	SIRET	91227135000015
	Code NAF	Production d'électricité (3511Z)
	Statut juridique	Société par actions simplifiée (SAS)
	Domiciliée au	Rue Roland Garros 44700 Orvault France
En sa qualité de maître d'ouvrage de l'opération de construction :		
Dénommée	Construction d'une centrale solaire photovoltaïque au sol	
Et située à	Lieu-dit de la Menée Lambourg 44570 Trignac France	
Référence(s) cadastrale(s) <sup>1</sup>	n° 107, 290, 291 et 292 de la section AS	
Surface de la construction :	10 ha	
Le cas échéant, référence des attestations garantissant la conformité des travaux de réhabilitation réalisés sur les parcelles concernées : /		
Usage du site préalablement à l'opération de construction : usage industriel (crassier de forge), actuellement en friche		
Usage du site à l'issue de l'opération de construction : autre usage (parc photovoltaïque)		

<sup>1</sup> Numéro des parcelles cadastrales concernées par l'opération immobilière soumise à l'autorisation d'urbanisme

#### B.4. Identification des éléments relatifs à la prestation garantissant la prise en compte des mesures de gestion de la pollution dans la conception du projet de construction ou d'aménagement

Après avoir réalisé l'offre globale de prestation codifiée « ATTES ALUR » telle que définie dans l'annexe IV de l'arrêté du 9 février 2022 fixant les modalités de certification prévues aux articles L.556-1 et L.556-2 du code de l'environnement, le référentiel, les modalités d'audit, les conditions d'accréditation des organismes certificateurs et les conditions d'équivalence prévues aux articles R.512-39-1, R.512-39-3, R.512-46-25, R.512-46-27, R.512-66-1 et R.515-106 du code de l'environnement, ainsi que les modèles d'attestation prévus aux articles R.556-3 et R.512-75-2 du code de l'environnement dont les résultats sont présentés dans la note de synthèse référencée PR.DTEN.24.0121 – pièce n°2, en date du 12/12/2024, résumant l'analyse critique effectuée et concluant sur la prise en compte des mesures de gestion à mettre en œuvre par le maître d'ouvrage dans la conception du projet de construction.

#### B.5. Conclusions relatives à la prestation garantissant la prise en compte des mesures de gestion de la pollution des sols nécessaires dans la conception du projet de construction ou d'aménagement

Atteste, sans réserve, que le maître d'ouvrage a pris en compte les mesures de gestion de la pollution des sols et des eaux souterraines nécessaires dans la conception du projet de construction affectant le site mentionné ci-dessus.

Attestation délivrée dans le cadre :

- d'un changement d'usage sur les terrains ayant accueilli une installation classée mise à l'arrêt définitif et régulièrement réhabilitée (en application de l'article L 556-1 du code de l'environnement)
- d'un projet de construction ou de lotissement prévus dans un Secteur d'Information sur les Sols (SIS) (en application l'article L 556-2 du code de l'environnement)

Liste des mesures de gestion prises en compte :

- maintien des sols présentant des teneurs remarquables en métaux lourds en surface, au nord du site, par phytostabilisation afin de limiter l'envol de poussières,
- gestion des teneurs remarquables en hydrocarbures au centre du site.

Eventuelles observations mineures : sans objet

Nom du signataire de l'attestation : Julia BEAUGEARD

Le 12/12/2024 à Orvault



# C. NOTE DE SYNTHÈSE

## C.1. Documents consultés

A la connaissance de FONDASOL Environnement, l'étude environnementale a été réalisée au droit du site. Il s'agit du rapport FONDASOL Environnement « Diagnostic environnemental » référencé PR.DTEN.24.0121 – 001 – 1<sup>ère</sup> diffusion du 16/09/2024 concernant les missions globales codifiées INFOS et DIAG incluant les missions élémentaires A100, A110, A120, A130, A200, A210 et A270.

L'étude se base également sur les documents transmis par le maître d'ouvrage :

- les plans d'aménagement (plan masse, coupes, références PC1 à PC3, PC5 à PC8, par la SARL ATELIER R2 en date du 13/02/2023 et mis à jour en novembre 2024) (cf. Annexe 3) ;
- la notice technique (extrait du permis de construire n°PC 044 210 23 T0003 déposé le 13/02/2023, complété le 13/06/2023 et mis à jour le 27/11/2024) (cf. Annexe 3) ;
- la lettre d'engagement du client (cf. Annexe 4).

## C.2. Bilan des évolutions réglementaires, normatives, méthodologiques et leurs indices sur les conclusions des études disponibles

L'étude FONDASOL Environnement précitée dans le paragraphe C.1 a été réalisée sur la base des derniers textes en vigueur : la circulaire ministérielle d'avril 2017 et la norme NF X 31-620 de décembre 2021.

Aucune évolution réglementaire n'a eu lieu depuis la réalisation de cette étude.

## C.3. Conclusion sur l'adéquation entre les documents fournis et les conclusions de l'étude de sol

Le projet présenté avec la demande de permis de construire présente une modification légèrement de l'emprise du projet par rapport aux caractéristiques du projet pris en compte pour les études de sol. Cela ne change cependant pas les conclusions du diagnostic, le site ayant été investigué avec un maillage plus large que l'implantation des futures installations.

Ainsi, sur la base des conclusions du diagnostic des sols et des eaux souterraines présentant des mesures de gestion simples et en considérant la mise en œuvre des mesures de gestion proposées, alors, il y a adéquation entre les documents transmis par le maître d'ouvrage et les conclusions de l'étude de sols.

## C.4. Éléments motivants la réalisation d'investigations complémentaires

Il conviendra de réaliser des études plus spécifiques afin de connaître la méthode la plus pertinente pour la gestion des teneurs remarquables en hydrocarbures au centre du site, selon les contraintes écologiques, temporelles et économiques du site d'étude. Toutefois, cela ne remet pas en cause la gestion des impacts.

## C.5. Adéquation entre le projet et les mesures de gestion qui seront mises en œuvre

Sur la base des conclusions du diagnostic présentant des mesures de gestion simples, au vu de la notice technique accompagnant le permis de construire et en considérant la mise en œuvre des mesures de gestion proposées et rappelées ci-dessous :

- la gestion des teneurs remarquables en hydrocarbures dans les sols au centre du site ;
- le maintien des sols présentant des teneurs remarquables en métaux lourds en surface, au nord du site, par phytostabilisation (technique incluant, entre autres, le maintien de la végétation sur place) afin de limiter l'envol de poussières ;

FONDASOL atteste qu'il y aura adéquation entre les documents transmis par le maître d'ouvrage et les conclusions de l'étude de sols.

Il est important de rappeler que compte tenu de la présence d'anomalies en métaux lourds et en hydrocarbures dans les sols, il est également recommandé, dans le cadre des travaux, la mise en œuvre de mesures de protections collectives ou d'équipements de protection individuelle afin d'empêcher le contact direct avec les sols et l'inhalation/ingestion de poussières de sols.

Nous recommandons de prendre en compte les dispositions mentionnées dans le guide relatif à la « Protection des travailleurs sur les chantiers de réhabilitation de sites industriels pollués » édité par l'ADEME et l'INRS en 2002.

# D. LIMITES DE LA METHODE

Ce document doit être utilisé dans son entier.

Une étude de la pollution du milieu souterrain a pour seule fonction de renseigner sur la qualité des différents milieux investigués (sols, eaux souterraines, gaz du sol, ...). Toute utilisation en dehors de ce contexte, dans un but géotechnique par exemple, ne saurait engager la responsabilité de notre société.

Par ailleurs, ce document a été établi pour un projet d'aménagement spécifique. Toute évolution de ce projet devra donner lieu à une actualisation du présent document. Tout changement d'usage ultérieur pourra conduire à l'établissement de nouvelles mesures de gestion.

Par ailleurs, ce rapport est réalisé sur les données disponibles à la date de réalisation : il rend compte de l'état du milieu à un instant donné. Des événements ultérieurs au diagnostic (interventions humaines, accidents, traitement des terres pour améliorer leurs caractéristiques mécaniques, ou phénomènes naturels) peuvent modifier la situation observée à cet instant.

## D.1. Etude documentaire

Cette étude est basée sur une approche documentaire. Les informations présentées ici sont soumises à l'exhaustivité et la fiabilité des documents disponibles et consultables : l'existence d'une information « non identifiée » ou « erronée » est possible. L'exhaustivité et la véracité des informations dont FONDASOL Environnement n'a pas la maîtrise ne peuvent être garanties.

## D.2. Investigations

Les prélèvements ne peuvent pas offrir une vision continue de l'état des terrains du site. L'existence d'une anomalie d'extension limitée entre deux prélèvements et/ou à plus grande profondeur, qui aurait échappé à nos investigations, ne peut être exclue. Par ailleurs, l'inaccessibilité de certaines zones peut entraîner un défaut d'observation non imputable à notre société.

D'autre part, le diagnostic permet d'établir un état des lieux de la qualité environnementale des milieux à un instant donné. La survenue d'un incident ou d'une pollution ultérieure à la réalisation des investigations de terrain dans le cadre du diagnostic peut remettre en cause la validité des résultats et des conclusions du diagnostic.

L'échantillonnage du fait de son caractère ponctuel ne permet pas de représenter la totalité des impacts anthropiques (activités et installations humaines ciblées, lors des investigations, en fonction des données disponibles).

La mission A200, en l'absence d'analyses répondant aux critères ISDI, ne permet pas de définir totalement les filières d'évacuation des déblais de terrassement liés à votre projet d'aménagement.

Enfin, seule la réalisation de fouilles à la pelle mécanique permet de s'assurer de la présence ou non de DIB dans les terres de remblais. Les déchets enfouis, s'ils ne peuvent être triés à l'avancement des terrassements, peuvent générer des refus en filière ISDI ou en comblement de carrière acceptant les terres sulfatées.



# ANNEXES

# ANNEXE I : NORMES ET METHODOLOGIE

Cette annexe contient 1 page

## Méthodologie nationale des sites et sols pollués

La méthodologie retenue par FONDASOL Environnement pour la réalisation de cette étude prend en compte :

- à la Circulaire ministérielle du 8 février 2007 relative aux sites et sols pollués – Modalités de gestion et de réaménagement des sites pollués, complétée en avril 2017 ;
- au référentiel de certification de service des prestataires dans le domaine des sites et sols pollués dite « certification LNE SSP » du 30 mai 2011 – Révision n°7 de février 2022 ;
- les exigences de la norme NF X 31-620-1 à 5 « Qualité du sol - Prestations de services relatives aux sites et sols pollués » de décembre 2021 **aux exigences de l'article 2-II de l'arrêté ministériel du 9/02/2022** fixant les modalités de certification prévues aux articles L.556-1 et L.556-2 du code de l'environnement, le référentiel, les modalités d'audit, les conditions d'accréditation des organismes certificateurs et les conditions d'équivalence prévues aux articles R.512-39-1, R.512-39-3, R.512-46-25, R.512-46-27, R.512-66-1 et R.515-106 du code de l'environnement, ainsi que les modèles d'attestation prévus aux articles R.556-3 et R.512-75-2 du code de l'environnement **et aux annexes I (article 53), II (article 70) et IV (article 72, 73 et 74) du présent arrêté.**

# ANNEXE 2 : CERTIFICATION LNE

Cette annexe contient 2 pages

**CERTIFICATION  
RÉGLEMENTAIRE**

Attestations prévues par le code  
de l'environnement pour les

**CESSATIONS D'ACTIVITÉ**  
et les  
**SITES ET SOLS POLLUÉS**

 **RÉPUBLIQUE FRANÇAISE**

LABORATOIRE  
NATIONAL  
DE MÉTROLOGIE  
ET D'ESSAIS



# CERTIFICAT DE CONFORMITE

suivant l'arrêté du 9 février 2022 fixant les modalités de certification prévues aux articles L.556-1 et L.556-2 du code de l'environnement, le référentiel, les modalités d'audit, les conditions d'accréditation des organismes certificateurs et les conditions d'équivalences prévus aux articles R.512-39-1, R.512-39-3, R.512-46-25, R.512-46-27, R.512-66-1 et R.515-106 du code de l'environnement, ainsi que les modèles d'attestation prévus aux articles R.556-3 et R.512-75-2 du code de l'environnement.

## FONDASOL

**290 rue des Galoubets  
FRANCE - 84140 - AVIGNON**

Satisfait aux exigences de l'article 2 § II et des annexes I, II et IV, pour délivrer des attestations (ATTES-ALUR) garantissant la prise en compte des mesures de gestion de la pollution dans la conception du projet de construction ou d'aménagement, y compris sur le fondement d'études de sol qu'elle a elle-même établies.

***Les établissements certifiés sont mentionnés en annexe***



Accréditation n°5-0012  
Portée disponible sur  
[www.cofrac.fr](http://www.cofrac.fr)

Date de début de validité :  
20 décembre 2023

Date de fin de validité :  
19 mars 2025

**Numéro de certificat 39017 - 1**

Modifie / Revision le certificat 39017-0



Responsable du Département Certification de  
Produits et Services

**Laboratoire national de métrologie et d'essais** • Etablissement public à caractère industriel et commercial  
Siège social : 1, rue Gaston Boissier - 75724 Paris Cedex 15 • Tél. : 01 40 43 37 00 - Fax : 01 40 43 37 37  
[info@lne.fr](mailto:info@lne.fr) • [lne.fr](http://lne.fr) • RCS Paris 313 320 244 - NAF : 7120B - TVA : FR 92 313 320 244

CERTIFICATION  
RÉGLEMENTAIRE

Attestations prévues par le code  
de l'environnement pour les

CESSATIONS D'ACTIVITÉ  
et les  
SITES ET SOLS POLLUÉS

 RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

**ANNEXE AU CERTIFICAT N°39017 rev.1**

**Etablissement principal :**

FONDASOL – Siège social  
290 rue des Galoubets  
84140 AVIGNON

<b>Etablissements certifiés (nom / adresse / SIRET)</b>	<b>Article 2 § II ATTES- ALUR</b>
FONDASOL Etablissement de Lille  Parc d'Activités du Mélantois 50 rue des Sorbiers - CS 20541 59815 LESQUIN CEDEX  N° SIRET 582 621 561 00692	X
FONDASOL Etablissement de Strasbourg  10 rue Ettore Bugatti 67201 ECKBOLSHEIM  N° SIRET 582 621 561 00742	X
FONDASOL Etablissement de Paris  18-22 rue d'Arras Bâtiment A2 92000 NANTERRE  N° SIRET 582 621 561 00817	X
FONDASOL Etablissement de Lyon  106 avenue Franklin Roosevelt 69120 VAULX-EN-VELIN  N° SIRET 582 621 561 00783	X
FONDASOL Etablissement de Nantes  ZAC de la Pentecôte 12 rue Léon Gaumont 44700 ORVAULT  N° SIRET 582 621 561 00239	X

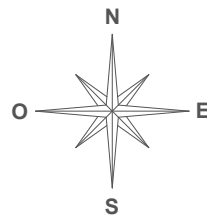
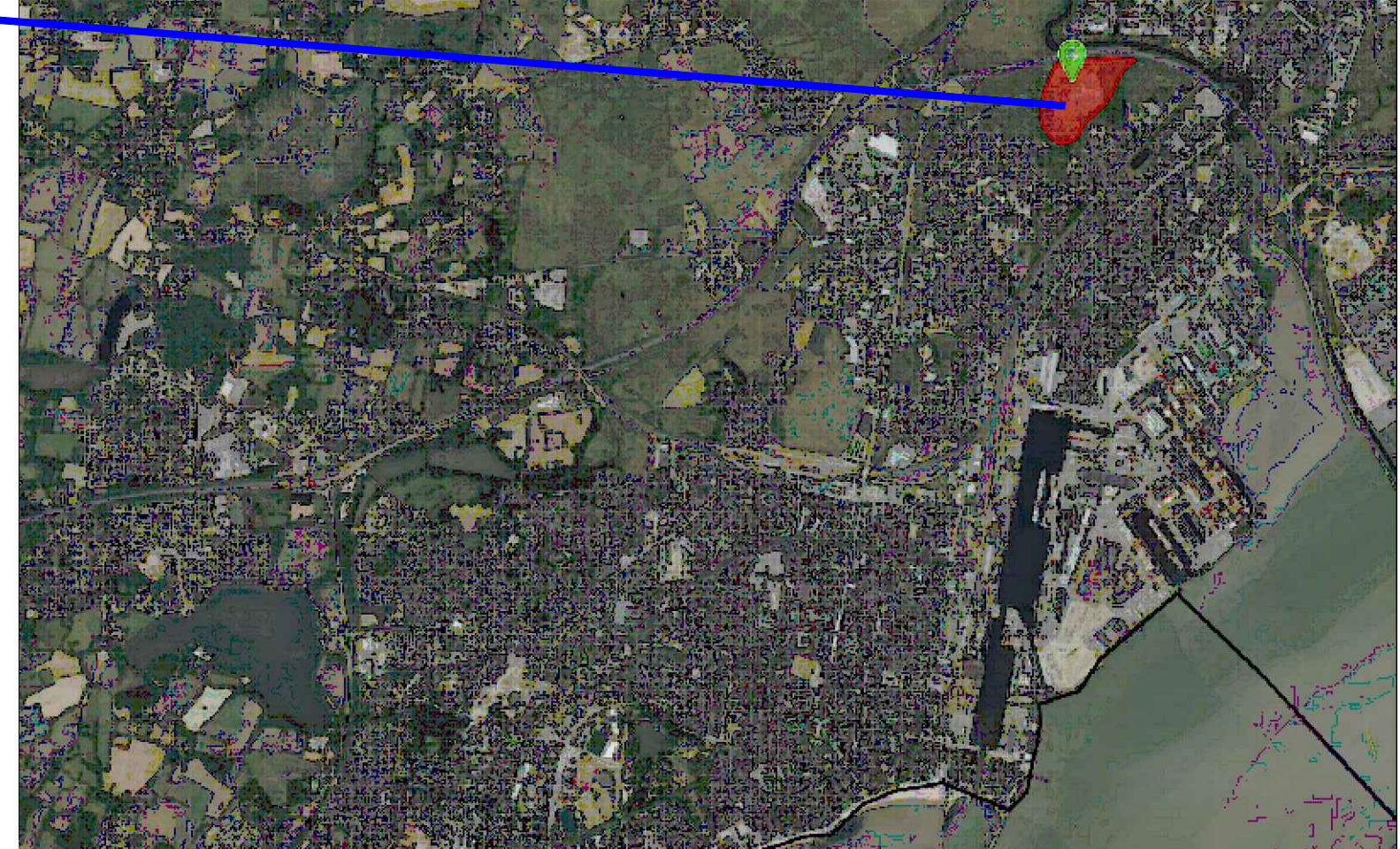
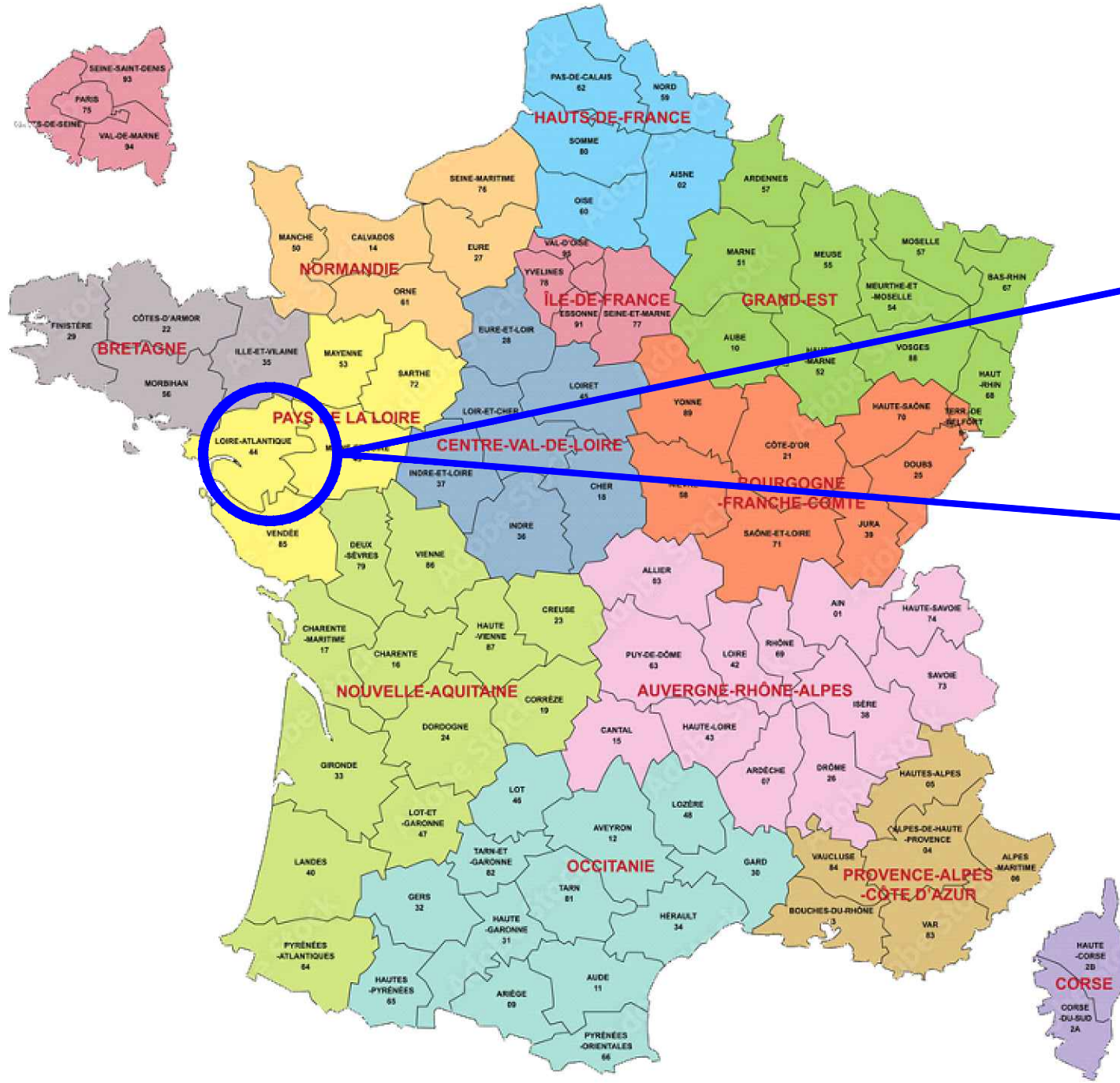
– FIN DE LISTE –



# ANNEXE 3 : PLANS DE PROJET ET EXTRAIT DE LA NOTICE TECHNIQUE

Cette annexe contient 30 pages

# PERMIS DE CONSTRUIRE



**SARL ATELIER R2**  
 24 Rue de Poitiers  
 86130 JAUNAY-MARIGNY  
 Tél : 06 88 60 66 28  
 Mail : [rocher1@hotmail.fr](mailto:rocher1@hotmail.fr)  
SARL au capital de 10000€ - N° SIREN 888 783 774 - RCS POITIERS  
 17° 02/03/2019 - N° 02191

MAITRE D'OUVRAGE :  
 Sem  
**ENR44**

**SAS CENTRALE SOLAIRE MENEÉ LAMBOURG**  
 Bât. F - Parc d'activités du Bois Cesbron  
 Rue Roland Garros  
 44700 Orvault  
 06 08 35 30 43

**saint-nazaire  
 agglo**

MAITRE D'OEUVRE :  
 SARL ATELIER R2  
ATELIER D'ARCHITECTURE

**SARL ATELIER R2**  
 24 Rue de Poitiers  
 86130 Jaunay-Marigny  
[ar2.archi@gmail.com](mailto:ar2.archi@gmail.com)  
 06 88 60 66 28

BUREAU ETUDE PHOTOVOLTAÏQUE :  
 SOG SOLAR  
 16 Rue Saint Joseph  
 85000 Mouilleron-le-Captif  
[contact@sogsolar.com](mailto:contact@sogsolar.com)  
 02 52 43 02 03

**Réalisation d'une centrale photovoltaïque au sol**  
 Lieu-dit La Menée Lambourg  
 commune de TRIGNAC (44)

date: 13 fév. 2023 (MAJ nov. 2024) échelle : sans échelle

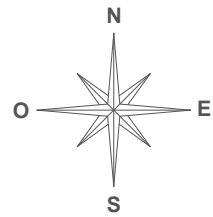
*Plan de situation  
 du terrain*

pièce n° : **PC 1-1**

# Permis de construire

## Légende :

- Parcelle dédiée au projet
- Limite parcellaire
- Zone d'implantation du projet
- Rivière/cours d'eau
- Bâti.



MAITRE D'OUVRAGE :

**SAS CENTRALE SOLAIRE MENEÉ LAMBOURG**  
Bât. F - Parc d'activités du Bois Cesbron  
Rue Roland Garros  
44700 Orvault  
06 08 35 30 43



MAITRE D'OEUVRE :



**SARL ATELIER R2**  
24 Rue de Poitiers  
86130 Jaunay-Marigny  
ar2.archi@gmail.com  
06 88 60 66 28

BUREAU ETUDE PHOTOVOLTAÏQUE :

**SOG SOLAR**  
16 Rue Saint Joseph  
85000 Mouilleron-le-Captif  
contact@sogsolar.com  
02 52 43 02 03

**Réalisation d'une centrale photovoltaïque au sol**  
**Lieu-dit La Menée Lambourg**  
**commune de TRIGNAC (44)**

date: 13 fév. 2023 (MAJ nov. 2024) échelle : 1/4 000<sup>e</sup>

**Plan de situation**  
**du terrain**

pièce n° : **PC 1-2**

INTER-RANG AUGMENTE  
SUR LES LES TABLES  
AU NORD DE LA CENTRALE

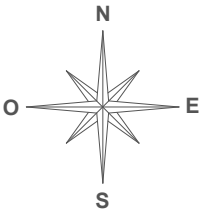
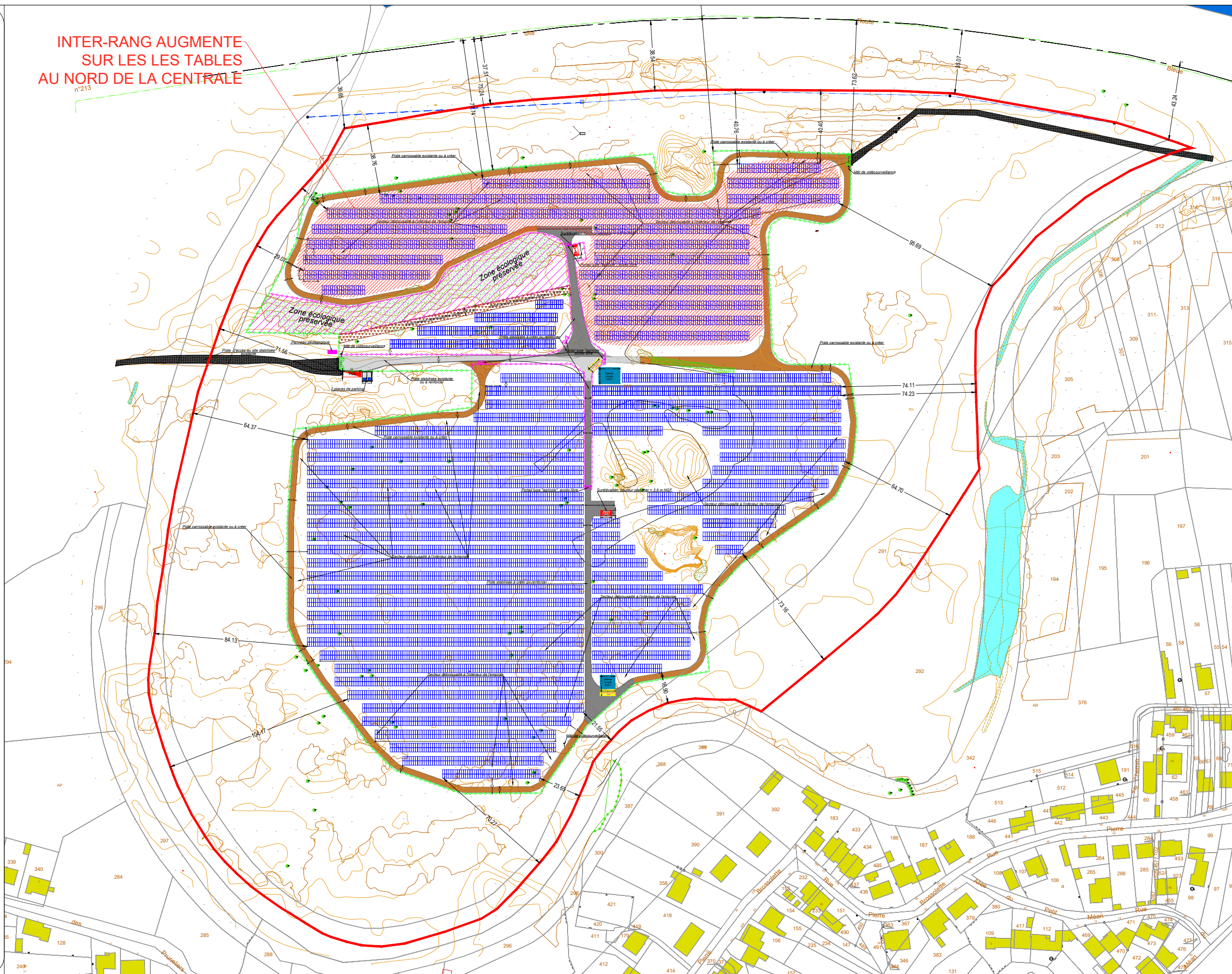
**Légende :**

**Existant**

- Parcelle dédiée au projet
- Limite parcellaire
- Rivière/cours d'eau
- Bâti.
- Zone boisée ou végétalisée
- Piste d'accès au site
- Zone en eau temporaire / permanente

**À créer**

- Table photovoltaïque 2V13
- Table photovoltaïque 2V7
- Clôture réglementaire(H: 2m)
- Clôture interieur (protection faune/flore & accès pédagogique sécurisé)
- Poste de transformation
- Poste de livraison
- Portail (L: 6m)
- Portail (interieur centrale PV)
- Piste carrossable, existante ou à créer
- Piste stabilisée à créer ou renforcer
- Piste stabilisée existante ou à renforcer
- Réserve incendie souple
- Aire de pompage (SDIS)
- Zone écologique préservée
- Zone tampon débroussaillée
- Mât de vidéosurveillance

**SARL ATELIER R2**  
24 Rue de Poitiers  
86130 JAUNAY-MARIGNY  
Tél : 06 88 60 66 28  
Mail : jrocher@hotmail.fr

MAITRE D'OUVRAGE :

**Sem ENR44**

**SAS CENTRALE SOLAIRE MENEÉ LAMBOURG**  
Bât. F - Parc d'activités du Bois Cesbron  
Rue Roland Garros  
44700 Orvault  
06 08 35 30 43

**saint-nazaire agglo**

MAITRE D'OEUVRE :

**SARL ATELIER R2**

**SARL ATELIER R2**  
24 Rue de Poitiers  
86130 Jaunay-Marigny  
ar2.archi@gmail.com  
06 88 60 66 28

BUREAU ETUDE PHOTOVOLTAIQUE :

**SOG SOLAR**  
16 Rue Saint Joseph  
85000 Mouilleron-le-Captif  
contact@sogsolar.com  
02 52 43 02 03

**Réalisation d'une centrale photovoltaïque au sol**  
Lieu-dit La Menée Lambourg  
commune de TRIGNAC (44)

date: 13 fév. 2023 (MAJ nov. 2024)

échelle : 1/2000<sup>e</sup>








**Plan de masse**  
état projeté

pièce n° : **PC 2-1**

















# Permis de construire

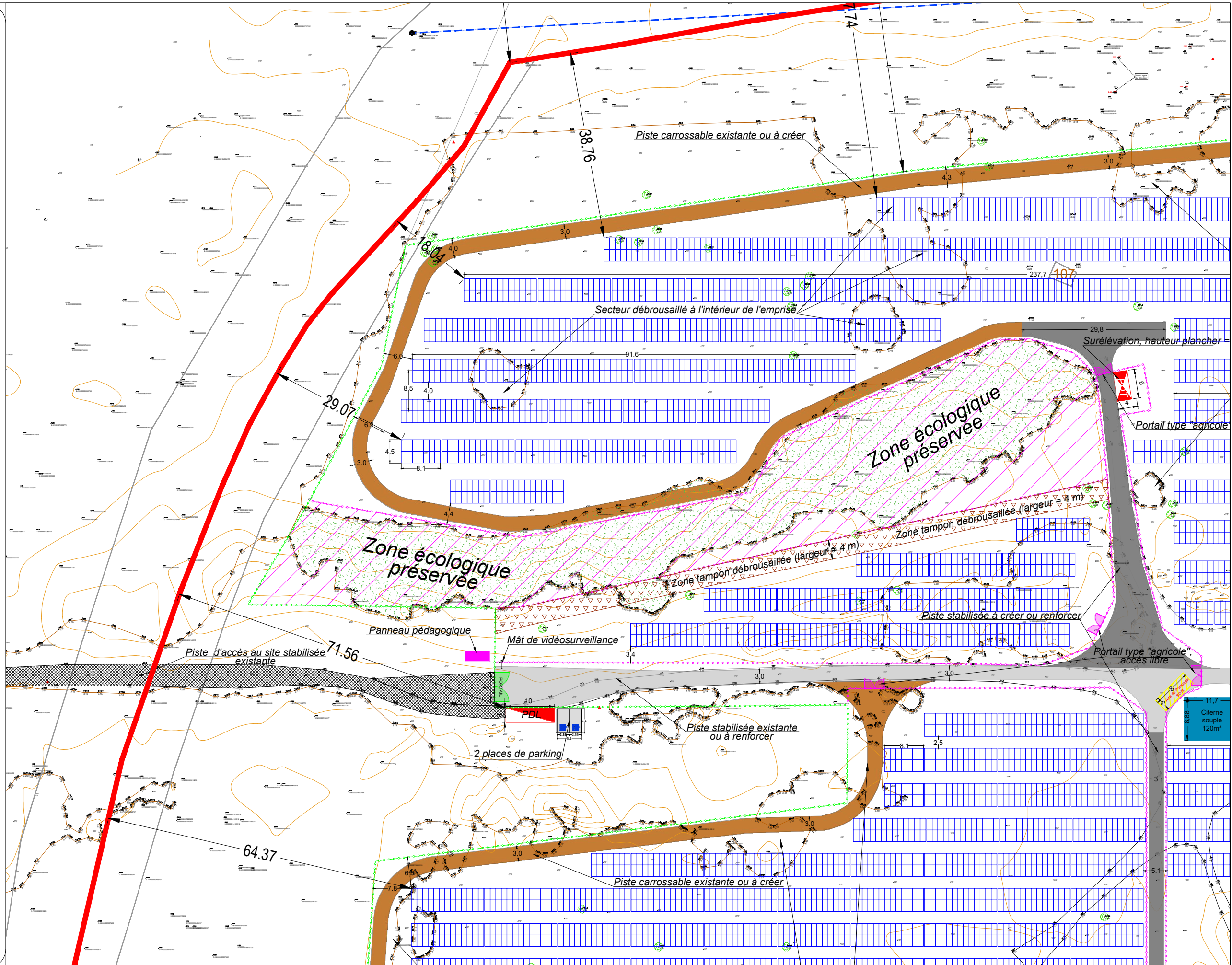
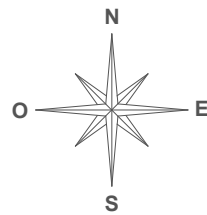
## Légende :

### Existant

-  -Parcelle dédiée au projet
-  -Limite parcellaire
-  -Rivière/cours d'eau
-  -Bâti.
-  -Zone boisée ou végétalisée
-  -Piste d'accès au site
-  -Zone en eau temporaire / permanente

### À créer

-  -Table photovoltaïque 2V13
-  -Table photovoltaïque 2V7
-  -Clôture réglementaire(H: 2m)
-  -Clôture intérieur (protection faune/flore & accès pédagogique sécurisé)
-  -Poste de transformation
-  -Poste de livraison
-  -Portail (L: 6m)
-  -Portail (intérieur centrale PV)
-  -Piste carrossable, existante ou à créer
-  -Piste stabilisée à créer ou renforcer
-  -Piste stabilisée existante ou à renforcer
-  -Réserve incendie souple
-  -Aire de pompage (SDIS)
-  -Zone écologique préservée
-  -Zone tampon débroussaillée
-  -Mât de vidéosurveillance



MAITRE D'OUVRAGE :

**SAS CENTRALE SOLAIRE MENEÉ LAMBOURG**  
 Bât. F - Parc d'activités du Bois Cesbron  
 Rue Roland Garros  
 44700 Orvault  
 06 08 35 30 43



MAITRE D'OEUVRE :



**SARL ATELIER R2**  
 24 Rue de Poitiers  
 86130 Jaunay-Marigny  
 ar2.archi@gmail.com  
 06 88 60 66 28

BUREAU ETUDE PHOTOVOLTAÏQUE :

**SOG SOLAR**  
 16 Rue Saint Joseph  
 85000 Mouilleron-le-Captif  
 contact@sogsolar.com  
 02 52 43 02 03

**Réalisation d'une centrale photovoltaïque au sol**  
 Lieu-dit La Menée Lambourg  
 commune de TRIGNAC (44)

date: 13 fév. 2023 (MAJ nov. 2024)

échelle : 1/750°








**Plan de masse**  
 état projeté

pièce n° : PC 2-2


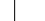
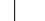

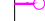
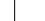


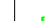






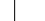
# Permis de construire

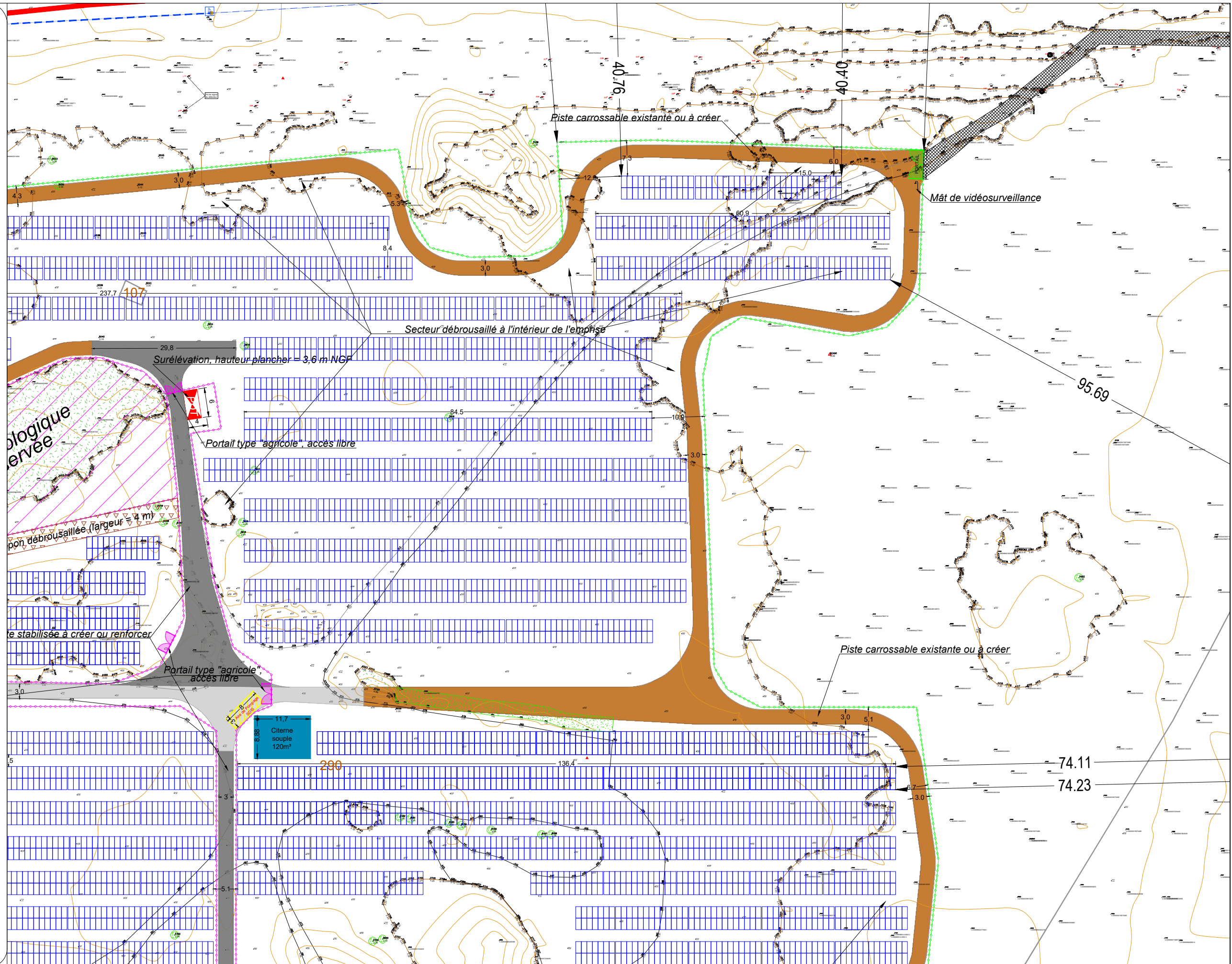
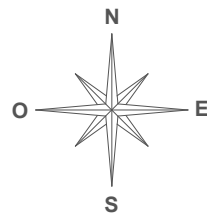
## Légende :

### Existant

-  -Parcelle dédiée au projet
-  -Limite parcellaire
-  -Rivière/cours d'eau
-  -Bâti.
-  -Zone boisée ou végétalisée
-  -Piste d'accès au site
-  -Zone en eau temporaire / permanente

### À créer

-  -Table photovoltaïque 2V13
-  -Table photovoltaïque 2V7
-  -Clôture réglementaire(H: 2m)
-  -Clôture intérieur (protection faune/flore & accès pédagogique sécurisé)
-  -Poste de transformation
-  -Poste de livraison
-  -Portail (L: 6m)
-  -Portail (intérieur centrale PV)
-  -Piste carrossable, existante ou à créer
-  -Piste stabilisée à créer ou renforcer
-  -Piste stabilisée existante ou à renforcer
-  -Réserve incendie souple
-  -Aire de pompage (SDIS)
-  -Zone écologique préservée
-  -Zone tampon débroussaillée
-  -Mât de vidéosurveillance



MAITRE D'OUVRAGE :

**SAS CENTRALE SOLAIRE MENEÉ LAMBOURG**  
 Bât. F - Parc d'activités du Bois Cesbron  
 Rue Roland Garros  
 44700 Orvault  
 06 08 35 30 43



MAITRE D'OEUVRE :



**SARL ATELIER R2**  
 24 Rue de Poitiers  
 86130 Jaunay-Marigny  
 ar2.archi@gmail.com  
 06 88 60 66 28

BUREAU ETUDE PHOTOVOLTAÏQUE :

**SOG SOLAR**  
 16 Rue Saint Joseph  
 85000 Mouilleron-le-Captif  
 contact@sogsolar.com  
 02 52 43 02 03

**Réalisation d'une centrale photovoltaïque au sol**  
 Lieu-dit La Menée Lambourg  
 commune de TRIGNAC (44)

date: 13 fév. 2023 (MAJ nov. 2024)

échelle : 1/750°








**Plan de masse**  
 état projeté

pièce n° : PC 2-3

















# Permis de construire

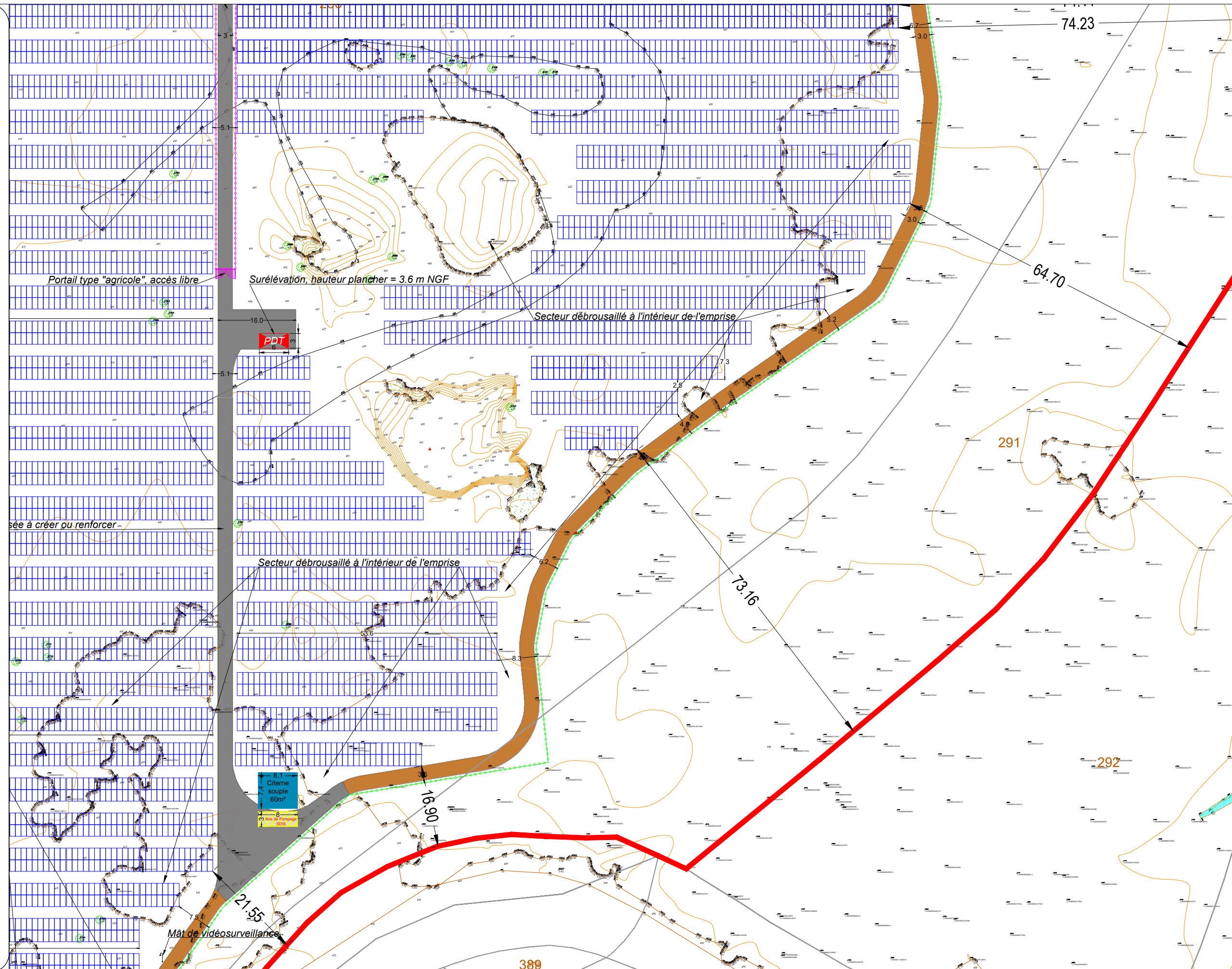
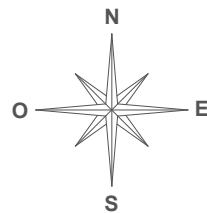
## Légende :

### Existant

-  -Parcelle dédiée au projet
-  -Limite parcellaire
-  -Rivière/cours d'eau
-  -Bâti.
-  -Zone boisée ou végétalisée
-  -Piste d'accès au site
-  -Zone en eau temporaire / permanente

### À créer

-  -Table photovoltaïque 2V13
-  -Table photovoltaïque 2V7
-  -Clôture réglementaire(H: 2m)
-  -Clôture intérieur (protection faune/flore & accès pédagogique sécurisé)
-  -Poste de transformation
-  -Poste de livraison
-  -Portail (L: 6m)
-  -Portail (intérieur centrale PV)
-  -Piste carrossable, existante ou à créer
-  -Piste stabilisée à créer ou renforcer
-  -Piste stabilisée existante ou à renforcer
-  -Réserve incendie souple
-  -Aire de pompage (SDIS)
-  -Zone écologique préservée
-  -Zone tampon débroussaillée
-  -Mât de vidéosurveillance



MAITRE D'OUVRAGE :

**SAS CENTRALE SOLAIRE MENEÉ LAMBOURG**  
 Bât. F - Parc d'activités du Bois Cesbron  
 Rue Roland Garros  
 44700 Orvault  
 06 08 35 30 43



MAITRE D'OEUVRE :



**SARL ATELIER R2**  
 24 Rue de Poitiers  
 86130 Jaunay-Marigny  
 ar2.archi@gmail.com  
 06 88 60 66 28

BUREAU ETUDE PHOTOVOLTAIQUE :

**SOG SOLAR**  
 16 Rue Saint Joseph  
 85000 Mouilleron-le-Captif  
 contact@sogsolar.com  
 02 52 43 02 03

**Réalisation d'une centrale photovoltaïque au sol**  
 Lieu-dit La Menée Lambourg  
 commune de TRIGNAC (44)

date: 13 fév. 2023 (MAJ nov. 2024)

échelle : 1/750°

**Plan de masse**  
 état projeté

pièce n° : **PC 2-4**

# Permis de construire

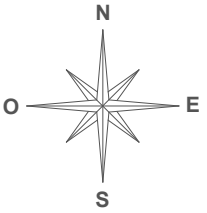
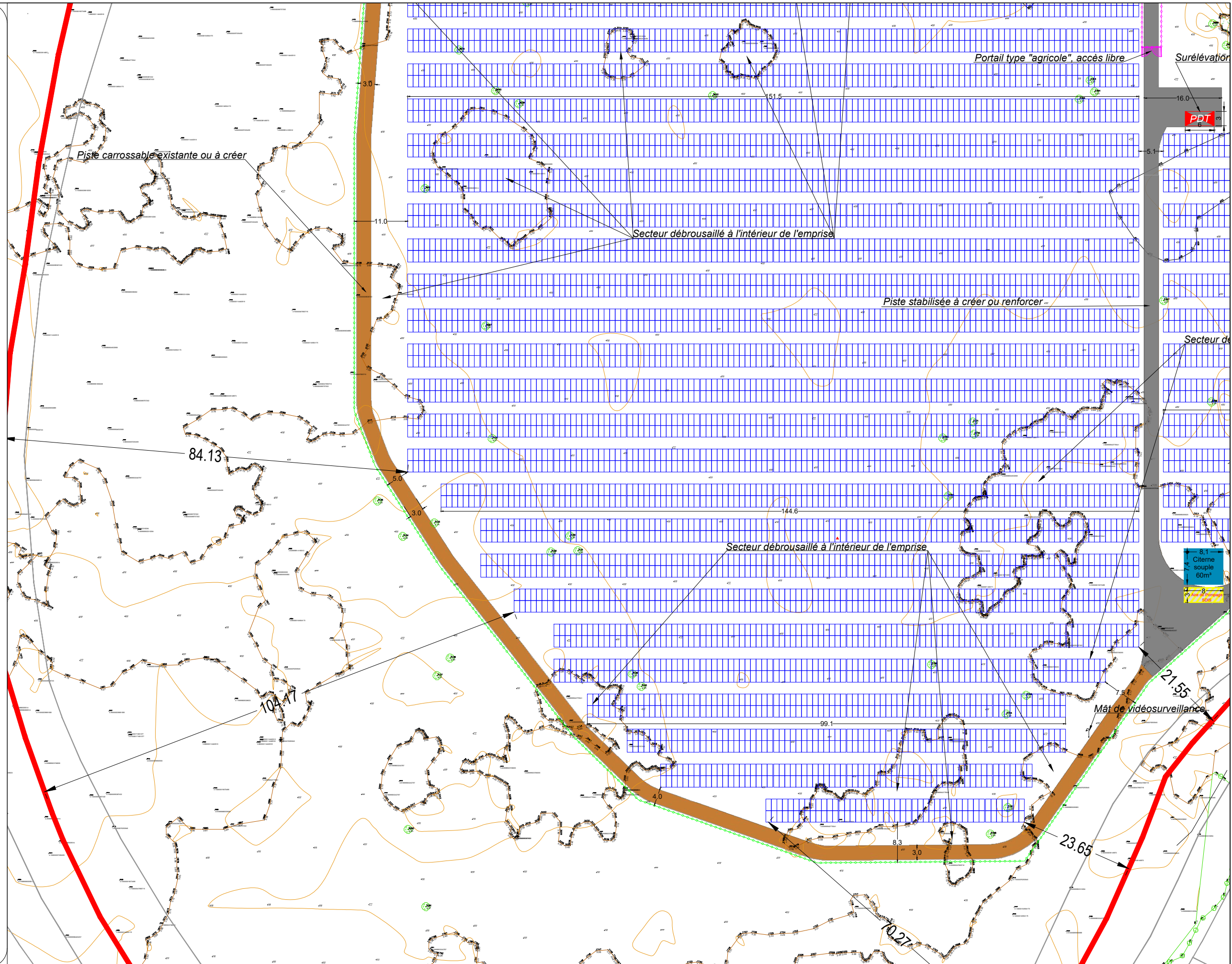
**Légende :**

**Existant**

- Parcelle dédiée au projet
- Limite parcellaire
- Rivière/cours d'eau
- Bâti.
- Zone boisée ou végétalisée
- Piste d'accès au site
- Zone en eau temporaire / permanente

**À créer**

- Table photovoltaïque 2V13
- Table photovoltaïque 2V7
- Clôture réglementaire(H: 2m)
- Clôture intérieur (protection faune/flore & accès pédagogique sécurisé)
- Poste de transformation
- Poste de livraison
- Portail (L: 6m)
- Portail (intérieur centrale PV)
- Piste carrossable, existante ou à créer
- Piste stabilisée à créer ou renforcer
- Piste stabilisée existante ou à renforcer
- Réserve incendie souple
- Aire de pompage (SDIS)
- Zone écologique préservée
- Zone tampon débroussaillée
- Mât de vidéosurveillance

**SARL ATELIER R2**  
 24 Rue de Poitiers  
 86130 JAUNAY-MARIGNY  
 Tél : 06 88 60 66 28  
 Mail : jrocher@hotmail.fr  
 SARL au capital de 100000€ - N° SIREN 889 785 774 - RCS POITIERS  
 17 avenue de la République - 86000 POISSAYE

MAITRE D'OUVRAGE :  
  
 Sem  
**ENR44**

**SAS CENTRALE SOLAIRE MENEÉ LAMBOURG**  
 Bât. F - Parc d'activités du Bois Cesbron  
 Rue Roland Garros  
 44700 Orvault  
 06 08 35 30 43

**saint-nazaire agglo**

MAITRE D'OEUVRE :  
  
**SARL ATELIER R2**  
 24 Rue de Poitiers  
 86130 Jaunay-Marigny  
 ar2.archi@gmail.com  
 06 88 60 66 28

**SOG SOLAR**  
 16 Rue Saint Joseph  
 85000 Mouilleron-le-Captif  
 contact@sogsolar.com  
 02 52 43 02 03

BUREAU ETUDE PHOTOVOLTAIQUE :  
  
**SOG SOLAR**  
 16 Rue Saint Joseph  
 85000 Mouilleron-le-Captif  
 contact@sogsolar.com  
 02 52 43 02 03

**Réalisation d'une centrale photovoltaïque au sol**  
 Lieu-dit La Menée Lambourg  
 commune de TRIGNAC (44)

date: 13 fév. 2023 (MAJ nov. 2024)

échelle : 1/750°























**Plan de masse**  
 état projeté

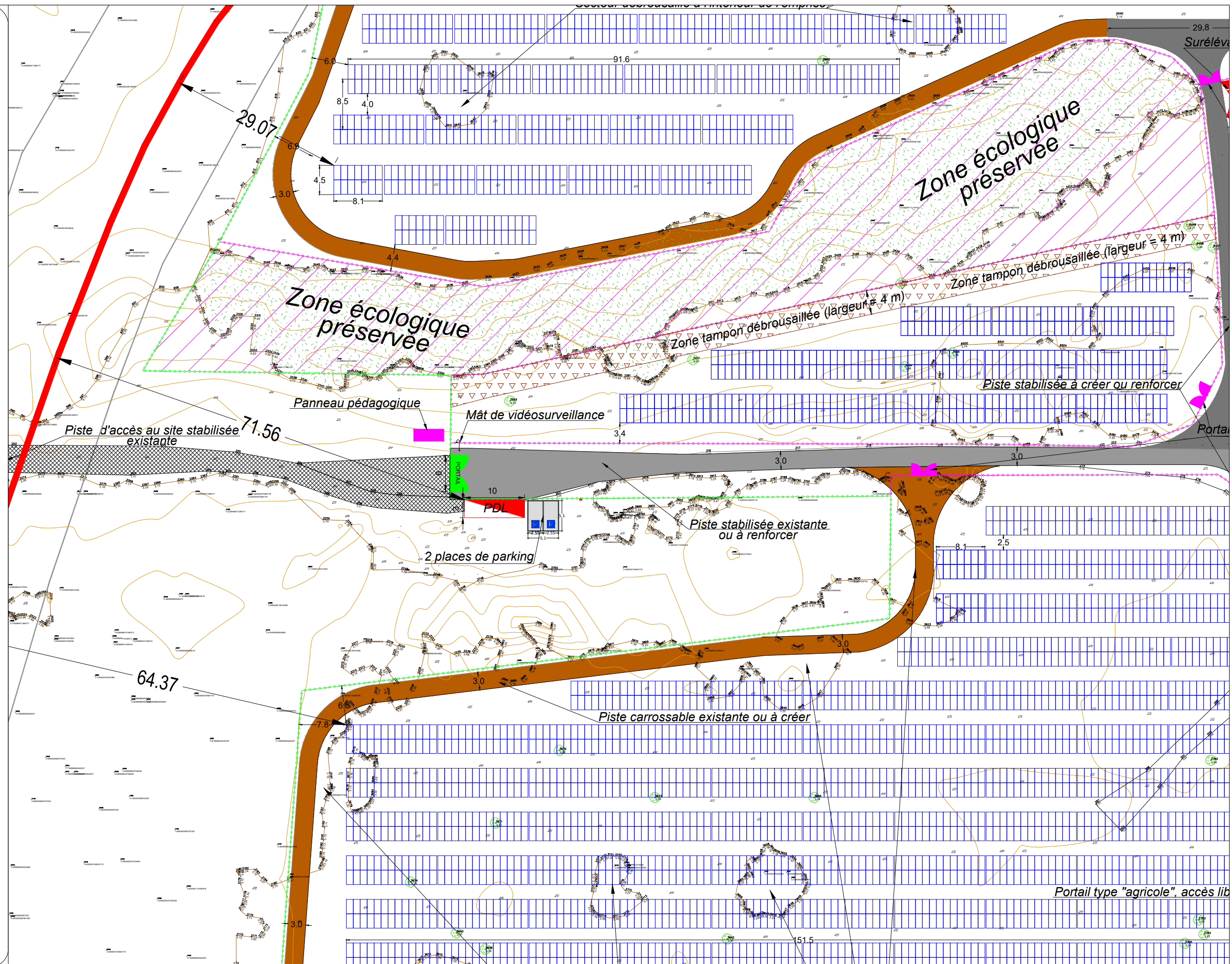
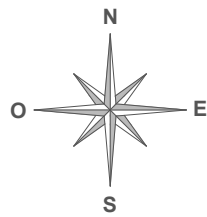
pièce n° : **PC 2-5**



# Permis de construire

## Légende :

- Existant**
-  -Parcelle dédiée au projet
  -  -Limite parcellaire
  -  -Rivière/cours d'eau
  -  -Bâti.
  -  -Zone boisée ou végétalisée
  -  -Piste d'accès au site
  -  -Zone en eau temporaire / permanente
- À créer**
-  -Table photovoltaïque 2V13
  -  -Table photovoltaïque 2V7
  -  -Clôture réglementaire(H: 2m)
  -  -Clôture intérieur (protection faune/flore & accès pédagogique sécurisé)
  -  -Poste de transformation
  -  -Poste de livraison
  -  -Portail (L: 6m)
  -  -Portail (intérieur centrale PV)
  -  -Piste carrossable, existante ou à créer
  -  -Piste stabilisée à créer ou renforcer
  -  -Piste stabilisée existante ou à renforcer
  -  -Réserve incendie souple
  -  -Aire de pompage (SDIS)
  -  -Zone écologique préservée
  -  -Zone tampon débroussaillée



MAITRE D'OUVRAGE :

**SAS CENTRALE SOLAIRE MENEÉ LAMBOURG**  
 Bât. F - Parc d'activités du Bois Cesbron  
 Rue Roland Garros  
 44700 Orvault  
 06 08 35 30 43

**saint-nazaire agglo**

MAITRE D'OEUVRE :

**AR2**  
 ATELIER D'ARCHITECTURE

**SARL ATELIER R2**  
 24 Rue de Poitiers  
 86130 Jaunay-Marigny  
 ar2.archi@gmail.com  
 06 88 60 66 28

BUREAU ETUDE PHOTOVOLTAIQUE :

**SOG SOLAR**  
 16 Rue Saint Joseph  
 85000 Mouilleron-le-Captif  
 contact@sogsolar.com  
 02 52 43 02 03

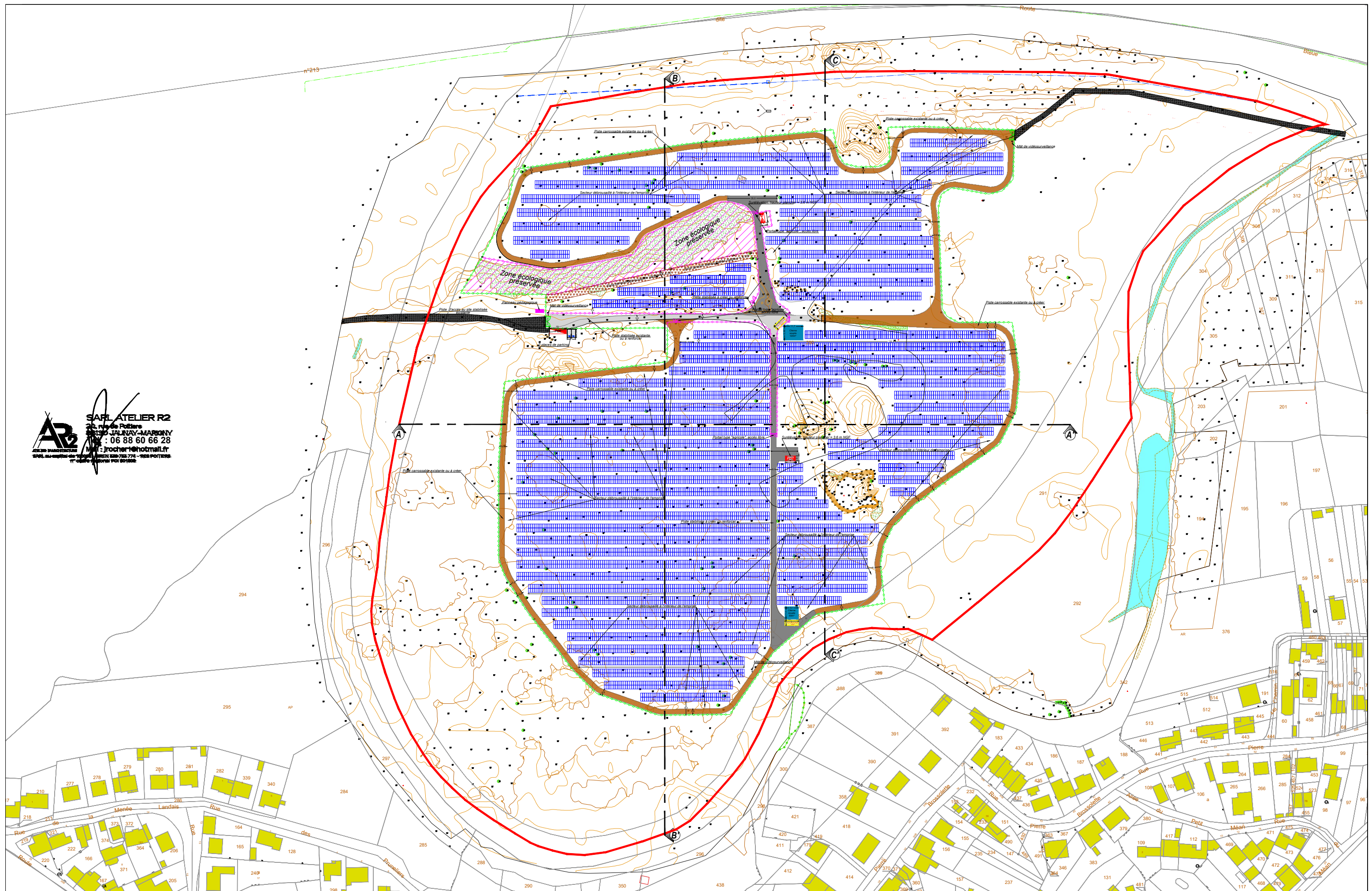
**Réalisation d'une centrale photovoltaïque au sol**  
 Lieu-dit La Menée Lambourg  
 commune de TRIGNAC (44)

date: 13 fév. 2023 (MAJ nov. 2024)

échelle : 1/750°

**Plan de masse**  
 état projeté

pièce n° : **PC 2-6**



**AR2**  
**SARL ATELIER R2**  
 24 Rue de Poitiers  
 86130 JAUNAY-MARIGNY  
 Tél : 06 88 60 66 28  
 Mail : jrocher@hotmail.fr

MAITRE D'OUVRAGE :  
 Sem ENR44

**SAS CENTRALE SOLAIRE MENEÉ LAMBOURG**  
 Bât. F - Parc d'activités du Bois Cesbron  
 Rue Roland Garros  
 44700 Orvault  
 06 08 35 30 43

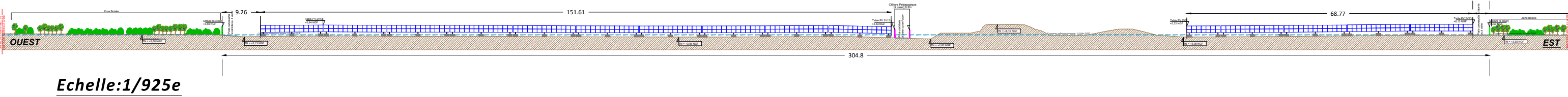
MAITRE D'OEUVRE :  
**AR2**  
**ATELIER D'ARCHITECTURE**

BUREAU ETUDE PHOTOVOLTAIQUE :  
**SOG SOLAR**  
 16 Rue Saint Joseph  
 85000 Moulleron-le-Captif  
 contact@sogsolar.com  
 02 52 43 02 03

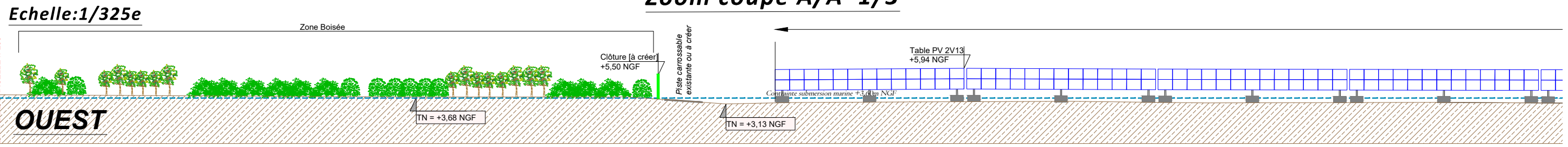
**Réalisation d'une centrale photovoltaïque au sol**  
**Lieu-dit La Menée Lambourg**  
**commune de TRIGNAC (44)**  
 date: 13 fév. 2023 (MAJ nov. 2024) échelle : 1/2 000<sup>e</sup>

**Plan de coupe du terrain**  
**& des constructions**  
 pièce n° : **PC 3-1**

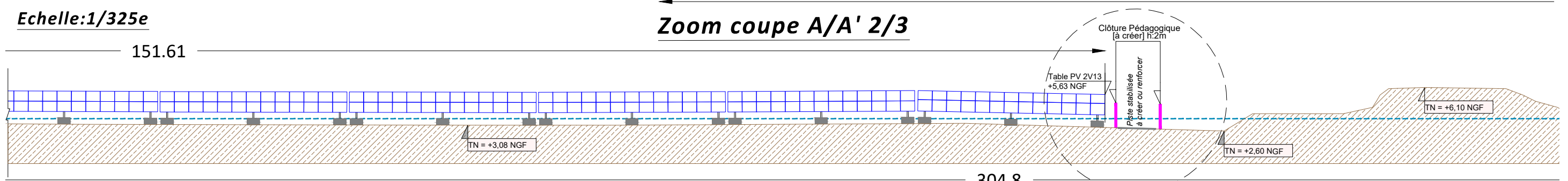
# Coupe A/A'



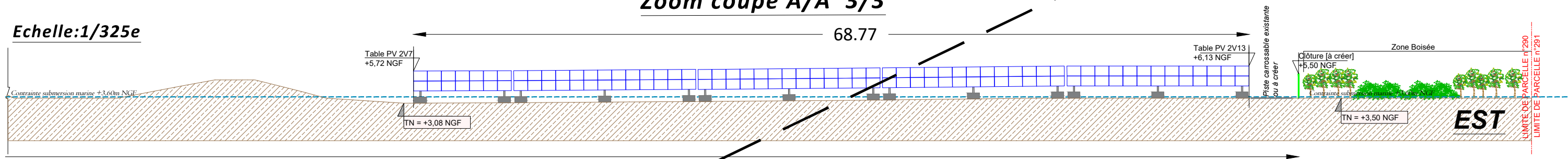
## Zoom coupe A/A' 1/3



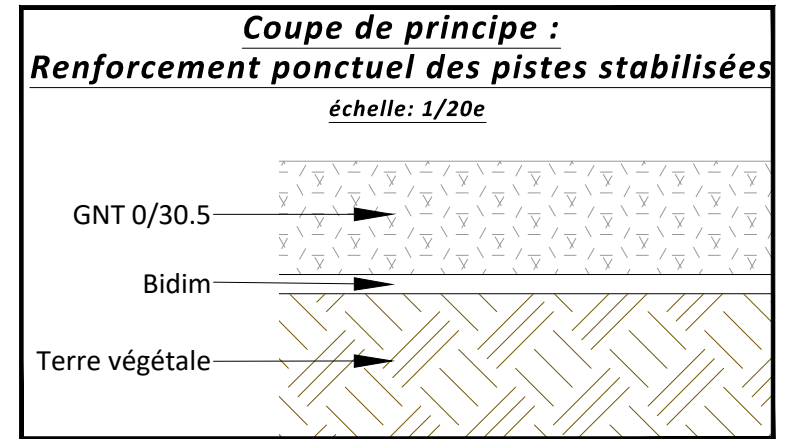
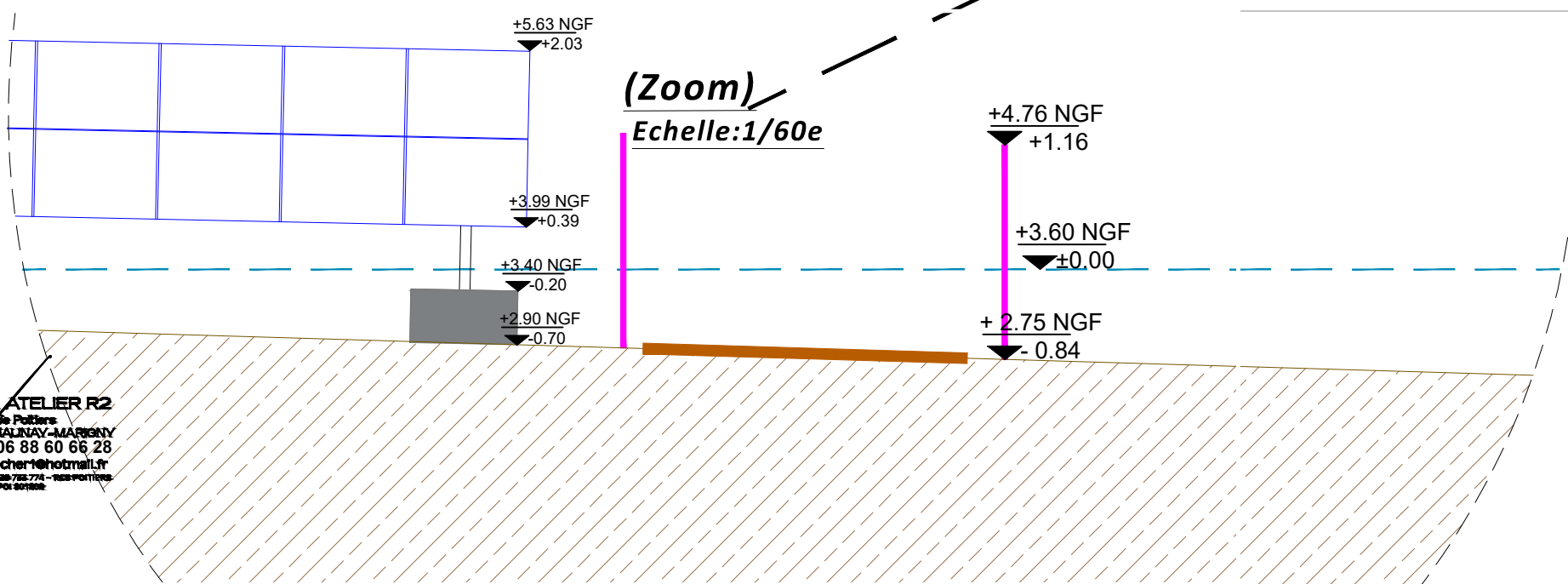
## Zoom coupe A/A' 2/3



## Zoom coupe A/A' 3/3



## (Zoom) Echelle:1/60e



**SARL ATELIER R2**  
24 Rue de Poitiers  
86130 JAUNAY-MARIGNY  
Tél : 06 88 60 66 28  
Mail : jrocher@hotmail.fr

MAITRE D'OUVRAGE :  
**Sem ENR44**

**SAS CENTRALE SOLAIRE MENEÉ LAMBOURG**  
Bât. F - Parc d'activités du Bois Cesbron  
Rue Roland Garros  
44700 Orvault  
06 08 35 30 43

**saint-nazaire agglo**

MAITRE D'OEUVRE :  
**AR2**  
ATELIER D'ARCHITECTURE

**SARL ATELIER R2**  
24 Rue de Poitiers  
86130 Jaunay-Marigny  
jrocher1@hotmail.fr  
06 88 60 66 28

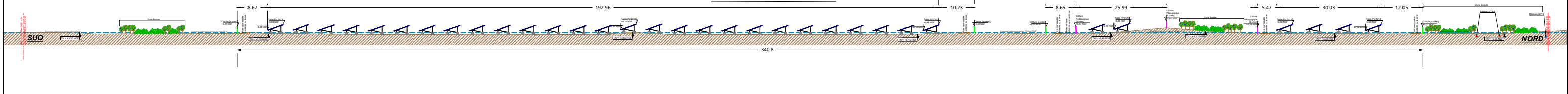
BUREAU ETUDE PHOTOVOLTAIQUE :  
**SOG SOLAR**  
16 Rue Saint Joseph  
85000 Moulleron-le-Captif  
contact@sogsolar.com  
02 52 43 02 03

Réalisation d'une centrale photovoltaïque au sol  
Lieu-dit La Menée Lambourg  
commune de TRIGNAC (44)  
date: 13 fév. 2023 (MAJ nov. 2024) échelle : cf plan

Plan de coupe du terrain & des constructions  
pièce n° : **PC 3-2**

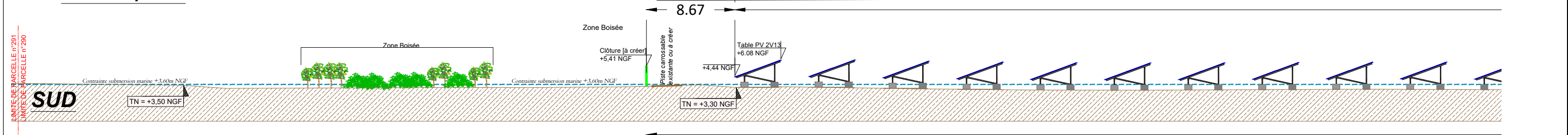
Echelle:1/1100e

### Coupe B/B'

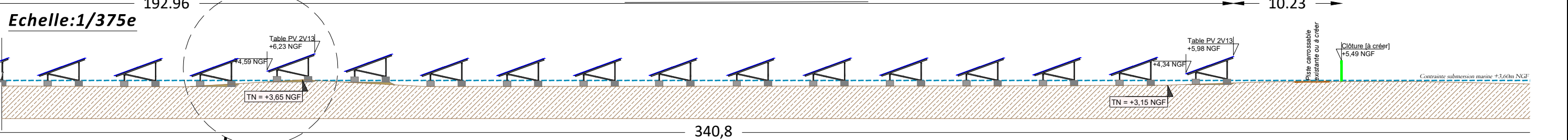


Echelle:1/375e

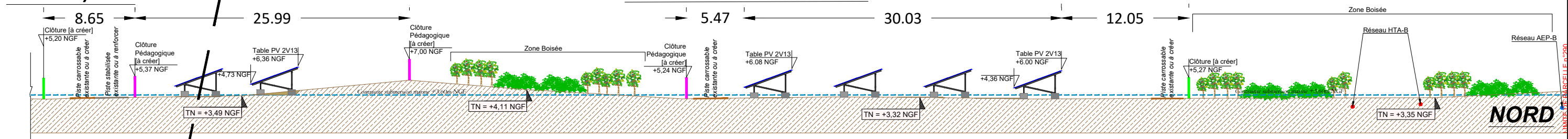
### Zoom coupe B/B' 1/3



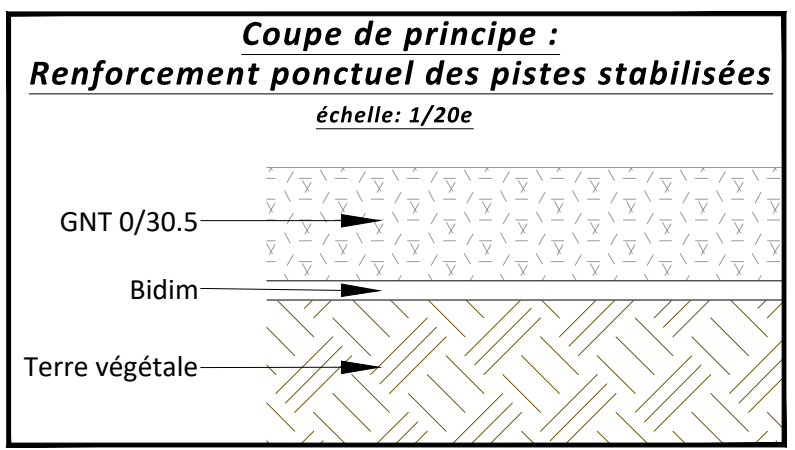
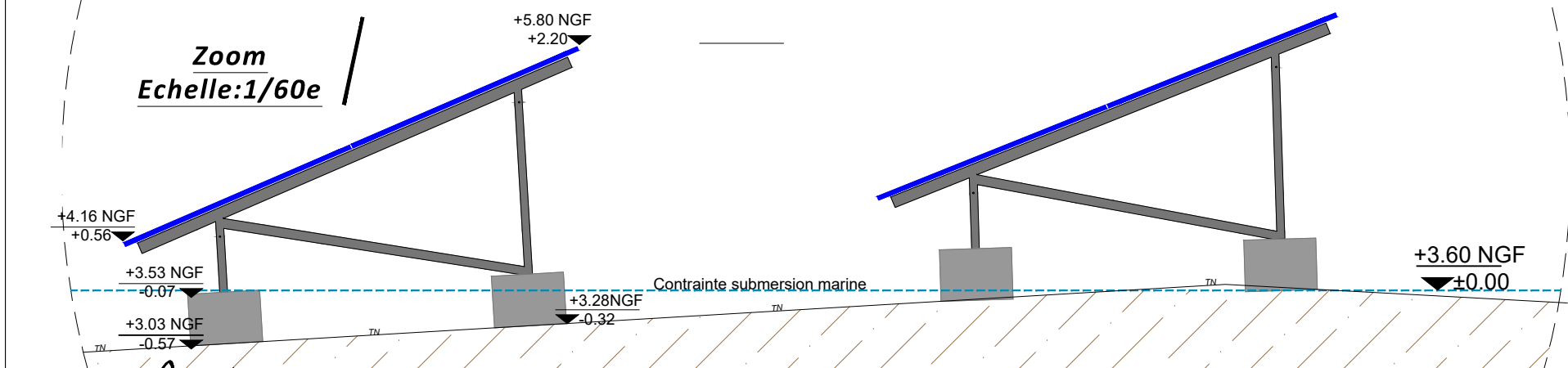
### Zoom coupe B/B' 2/3



### Zoom coupe B/B' 3/3



### Zoom Echelle:1/60e



**SARL ATELIER R2**  
24 Rue de Poitiers  
86130 JAUNAY-MARIGNY  
Tél : 06 88 60 66 28  
jrocher@hotmail.fr

MAITRE D'OUVRAGE :  
**SAS CENTRALE SOLAIRE MENEÉ LAMBOURG**  
Bât. F - Parc d'activités du Bois Cesbron  
Rue Roland Garros  
44700 Orvault  
06 08 35 30 43

**saint-nazaire agglo**

MAITRE D'OEUVRE :  
**SARL ATELIER R2**  
24 Rue de Poitiers  
86130 Jaunay-Marigny  
jrocher1@hotmail.fr  
06 88 60 66 28

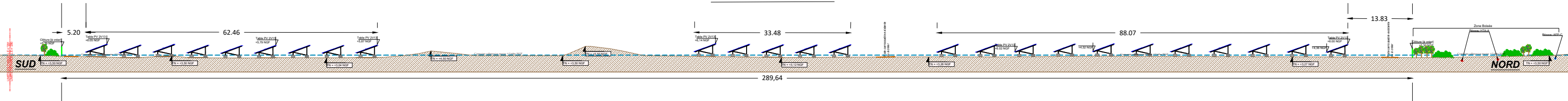
BUREAU ETUDE PHOTOVOLTAIQUE :  
**SOG SOLAR**  
16 Rue Saint Joseph  
85000 Mouilleron-le-Captif  
contact@sogsolar.com  
02 52 43 02 03

Réalisation d'une centrale photovoltaïque au sol  
Lieu-dit La Menée Lambourg  
commune de TRIGNAC (44)  
date: 13 fév. 2023 (MAJ nov. 2024) échelle : cf plan

Plan de coupe du terrain & des constructions  
pièce n° : **PC 3-3**

Echelle:1/825e

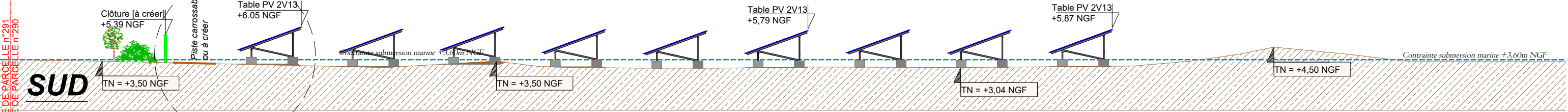
### Coupe C/C'



Echelle:1/275e

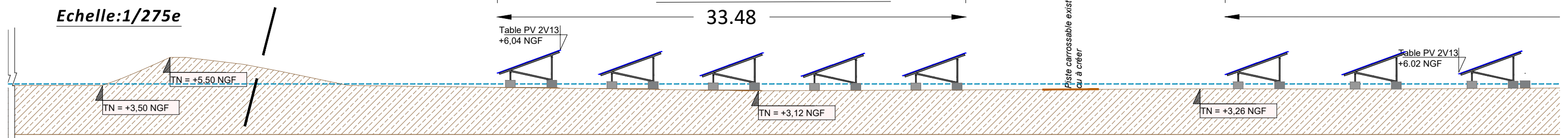
### Zoom coupe C/C' 1/3

62.46



### Zoom coupe C/C' 2/3

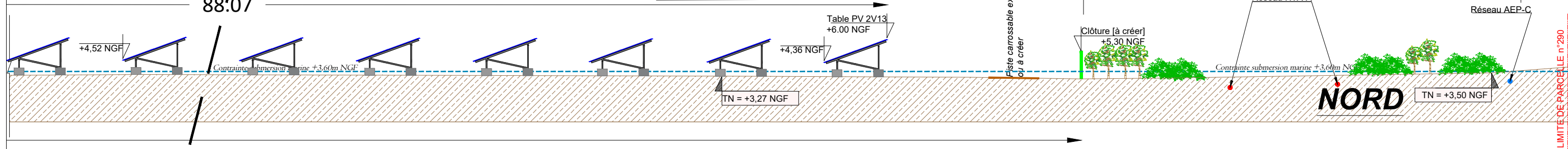
33.48



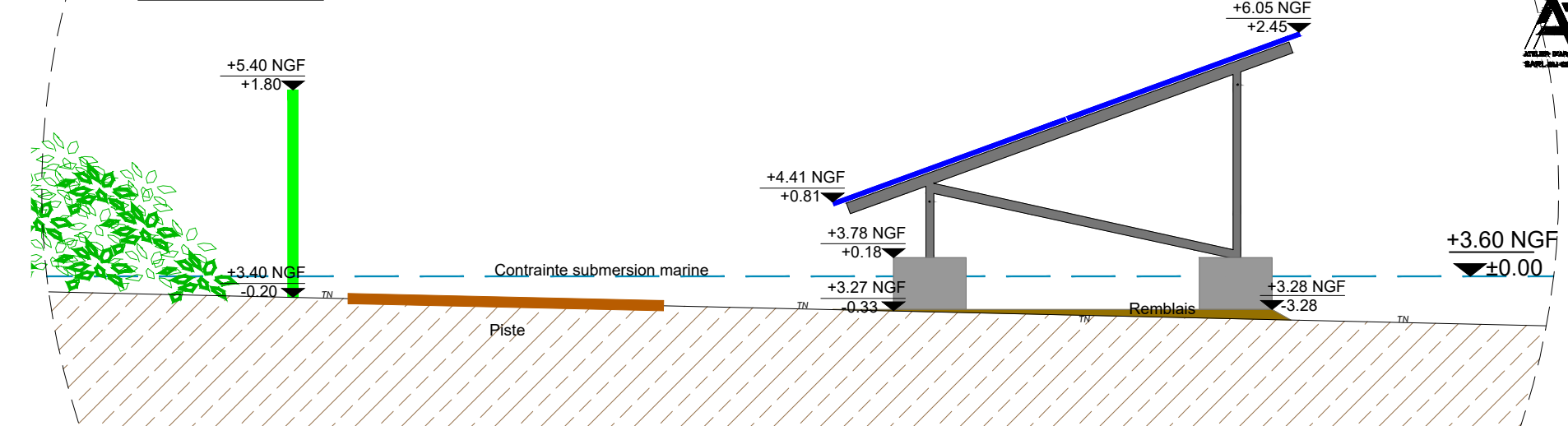
289,64

### Zoom coupe C/C' 3/3

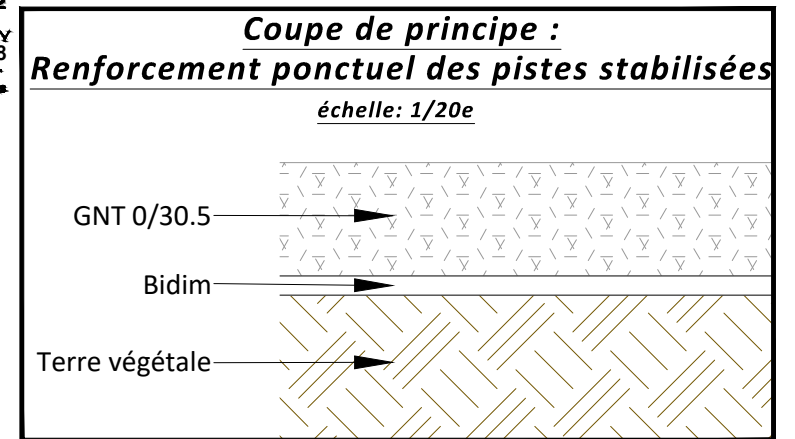
88.07



Zoom / Echelle:1/60e



**AR2**  
 SARL ATELIER R2  
 24 rue de Poitiers  
 86130 JAUNAY-MARIGNY  
 Tél : 06 88 60 66 28  
 Mail : jrocher@hotmail.fr  
 SARL au capital de 10000€ - SIREN 850 726 774 - RCS-POITIERS  
 N° de déclaration de souscription et de versement 850 726 774



MAITRE D'OUVRAGE :  
**SAS CENTRALE SOLAIRE MENEÉ LAMBOURG**  
 Bât. F - Parc d'activités du Bois Cesbron  
 Rue Roland Garros  
 44700 Orvault  
 06 08 35 30 43

**saint-nazaire agglo**

MAITRE D'OEUVRE :  
**SARL ATELIER R2**  
 24 Rue de Poitiers  
 86130 Jaunay-Marigny  
 jrocher1@hotmail.fr  
 06 88 60 66 28

BUREAU ETUDE PHOTOVOLTAIQUE :  
**SOG SOLAR**  
 16 Rue Saint Joseph  
 85000 Mouilleron-le-Captif  
 contact@sogsolar.com  
 02 52 43 02 03

Réalisation d'une centrale photovoltaïque au sol  
 Lieu-dit La Menée Lambourg  
 commune de TRIGNAC (44)  
 date: 13 fév. 2023 (MAJ nov. 2024) échelle : cf plan

Plan de coupe du terrain & des constructions  
 pièce n° : PC 3-4

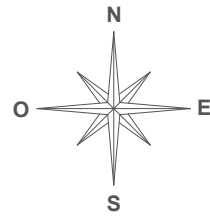
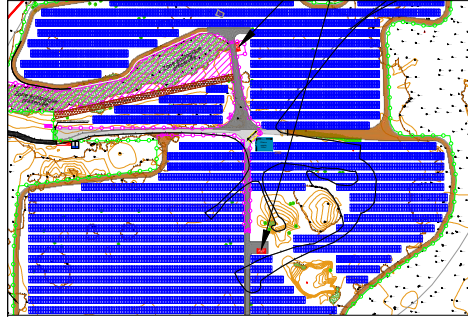
# Permis de construire

Aspect poste de transformation :  
RAL 9021 "NOIR CAMOUFLAGE OTAN GOUDRON"

Légende :

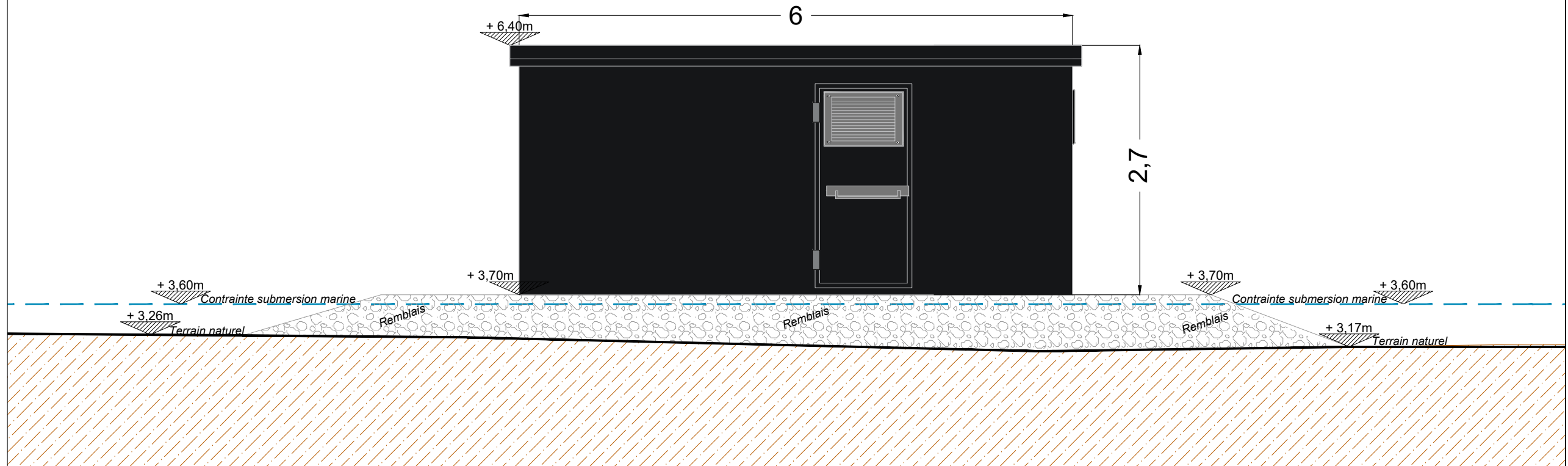
Poste de transformation

RAL : 9021

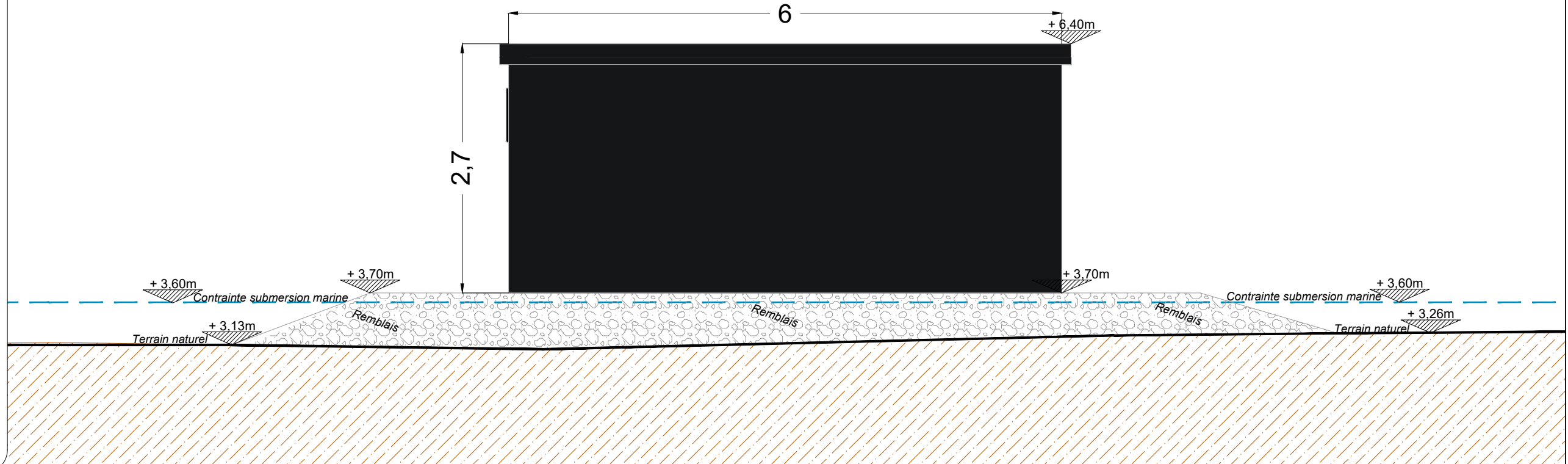


**SARL ATELIER R2**  
23, rue de Poitiers  
86130 JAUNAY-MARIGNY  
Tél : 06 88 60 66 28  
Mail : jrocher1@hotmail.fr  
ATELIER D'ARCHITECTURE  
SARL au capital de 100000€ - N°SIREN 889 725 774 - RCS POITIERS  
17 avenue Général Foy - 86000 POISSAY

## Vue face avant



## Vue face arrière



MAITRE D'OUVRAGE :

**SAS CENTRALE SOLAIRE MENEÉ LAMBOURG**  
Bât. F - Parc d'activités du Bois Cesbron  
Rue Roland Garros  
44700 Orvault  
06 08 35 30 43

**saint-nazaire  
agglo**

MAITRE D'OEUVRE :

**SARL ATELIER R2**  
ATELIER D'ARCHITECTURE

**SARL ATELIER R2**  
24 Rue de Poitiers  
86130 Jaunay-Marigny  
jrocher1@hotmail.fr  
06 88 60 66 28

BUREAU ETUDE PHOTOVOLTAÏQUE :

**SOG SOLAR**  
16 Rue Saint Joseph  
85000 Mouilleron-le-Captif  
contact@sogsolar.com  
02 52 43 02 03

**Réalisation d'une centrale photovoltaïque au sol**  
Lieu-dit La Menée Lambourg  
commune de TRIGNAC (44)

date: 13 fév. 2023 (MAJ nov. 2024)

échelle : 1/50<sup>e</sup>

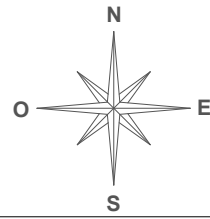
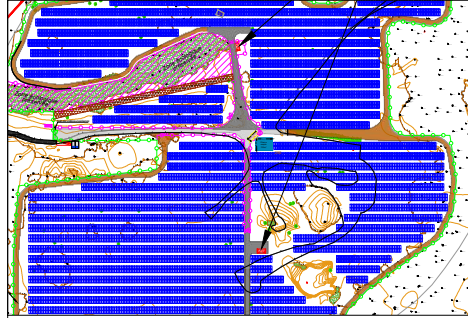
**Plan des façades et  
des toitures**

pièce n° : **PC 5-1**

# Permis de construire

Légende :

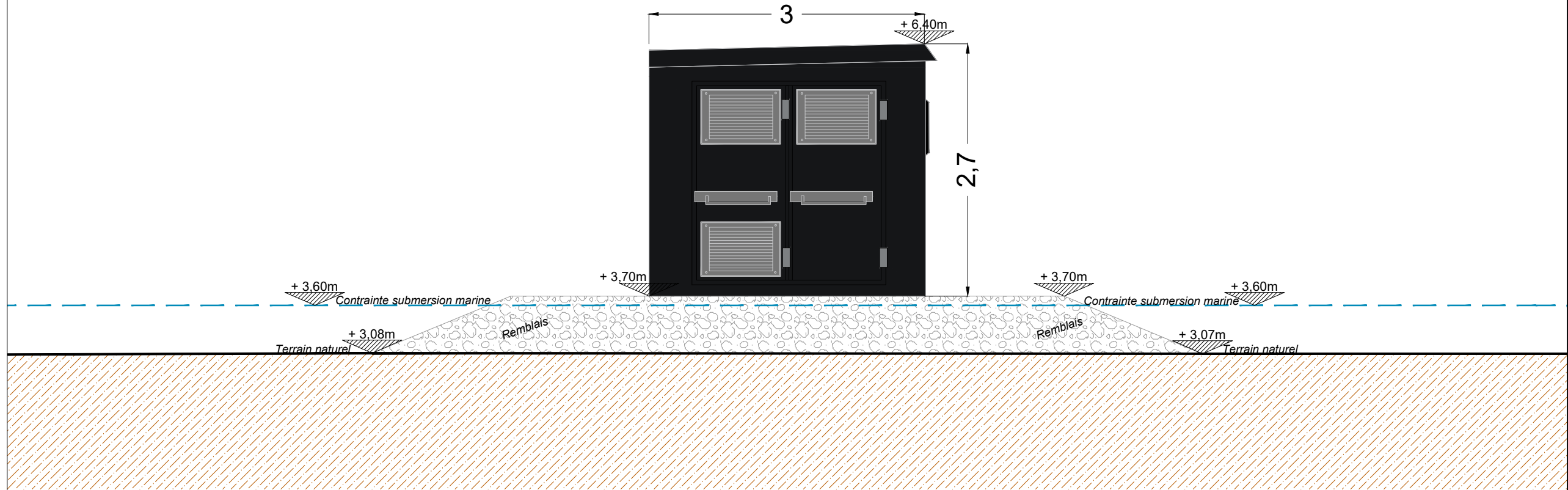
Poste de transformation  
RAL : 9021



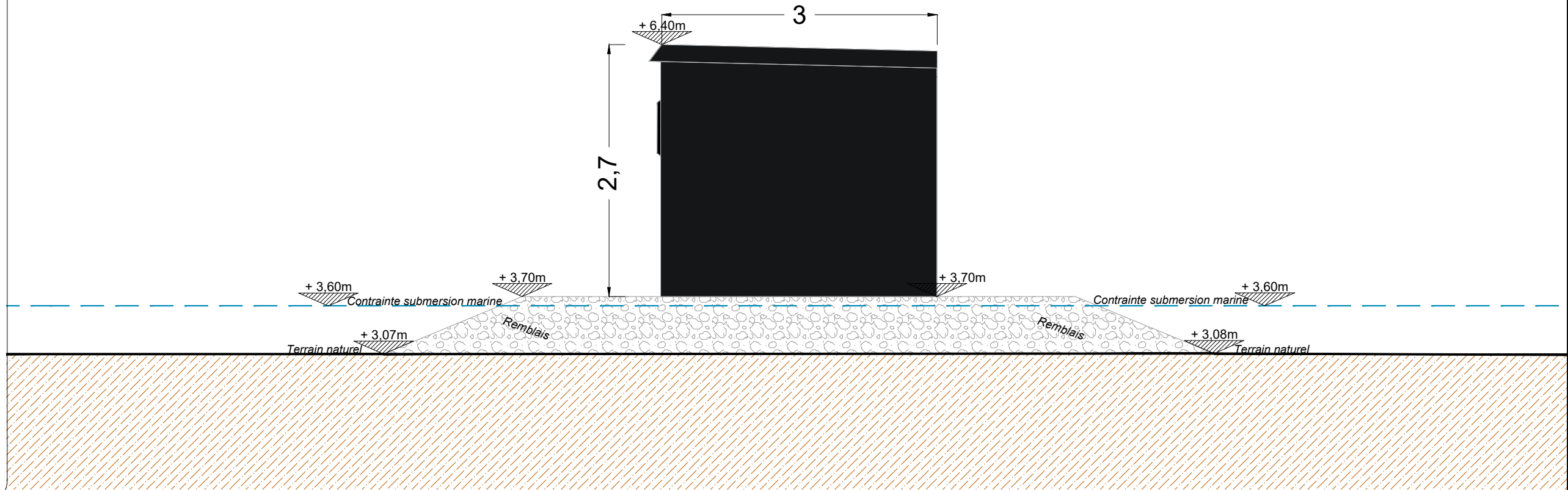
**SARL ATELIER R2**  
24 Rue de Poitiers  
86130 JAUNAY-MARIGNY  
Tél : 06 88 60 66 28  
Mail : jrocher@hotmail.fr  
ATELIER D'ARCHITECTURE  
SARL AU CAPITAL DE 10000€ - N°SIREN 889 728 774 - RCS POITIERS  
17 rue de la République - 86100 POISSAY

## Vue pignon gauche

Aspect poste de transformation :  
RAL 9021 "NOIR CAMOUFLAGE OTAN GOUDRON"



## Vue pignon droit



MAITRE D'OUVRAGE :



**SAS CENTRALE SOLAIRE MENEÉ LAMBOURG**  
Bât. F - Parc d'activités du Bois Cesbron  
Rue Roland Garros  
44700 Orvault  
06 08 35 30 43



MAITRE D'OEUVRE :



**SARL ATELIER R2**  
24 Rue de Poitiers  
86130 Jaunay-Marigny  
jrocher1@hotmail.fr  
06 88 60 66 28

BUREAU ETUDE PHOTOVOLTAIQUE :



**SOG SOLAR**  
16 Rue Saint Joseph  
85000 Mouilleron-le-Captif  
contact@sogsolar.com  
02 52 43 02 03

**Réalisation d'une centrale photovoltaïque au sol**  
Lieu-dit La Menée Lambourg  
commune de TRIGNAC (44)

date: 13 fév. 2023 (MAJ nov. 2024)

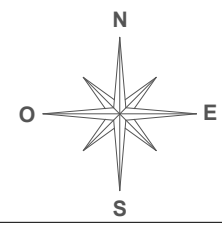
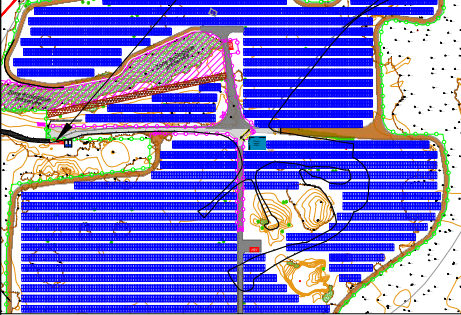
échelle : 1/50<sup>e</sup>

**Plan des façades et  
des toitures**

pièce n° : **PC 5-2**

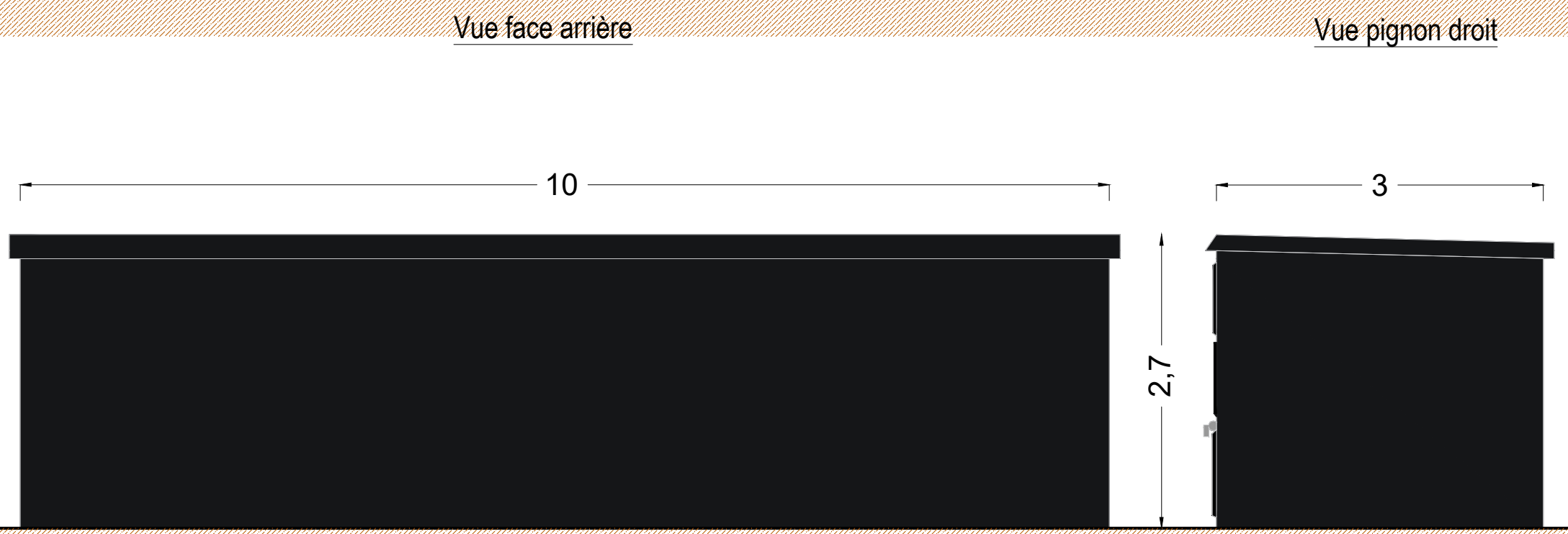
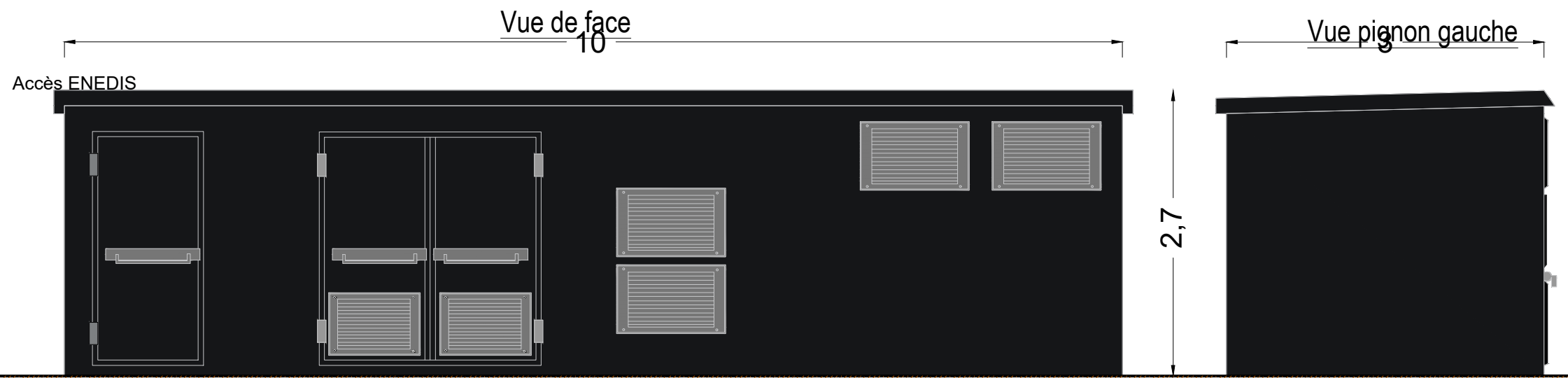
# Permis de construire

Légende :  
 Poste de Livraison  
 RAL : 9021



**SARL ATELIER R2**  
 24 Rue de Poitiers  
 86130 JAUNAY-MARIGNY  
 Tél : 06 88 60 66 28  
 Mail : jrocher@hotmail.fr  
 SARL au capital de 100000€ - N°SIREN 889 785 774 - RCS POITIERS  
 17 rue de la République - 86000 POISSAY

Aspect poste de livraison :  
 RAL 9021 "NOIR CAMOUFLAGE OTAN GOUDRON"



MAITRE D'OUVRAGE :  
**SAS CENTRALE SOLAIRE MENEÉ LAMBOURG**  
 Bât. F - Parc d'activités du Bois Cesbron  
 Rue Roland Garros  
 44700 Orvault  
 06 08 35 30 43

**MAITRE D'OEUVRE :**  
**SARL ATELIER R2**  
 24 Rue de Poitiers  
 86130 Jaunay-Marigny  
 jrocher1@hotmail.fr  
 06 88 60 66 28

**BUREAU ETUDE PHOTOVOLTAÏQUE :**  
**SOG SOLAR**  
 16 Rue Saint Joseph  
 85000 Mouilleron-le-Captif  
 contact@sogsolar.com  
 02 52 43 02 03

**Réalisation d'une centrale photovoltaïque au sol**  
 Lieu-dit La Menée Lambourg  
 commune de TRIGNAC (44)  
 date: 13 fév. 2023 (MAJ nov. 2024) échelle : 1/50<sup>e</sup>

**Plan des façades et des toitures**  
 pièce n° : PC 5-3



# Permis de construire

Légende :

**Table photovoltaïque  
2V13 & 2V7**

- Vue de profil
- Vue de face

Table photovoltaïque 2V13 - 2V7  
Vue de profil  
Ech. 1/50e

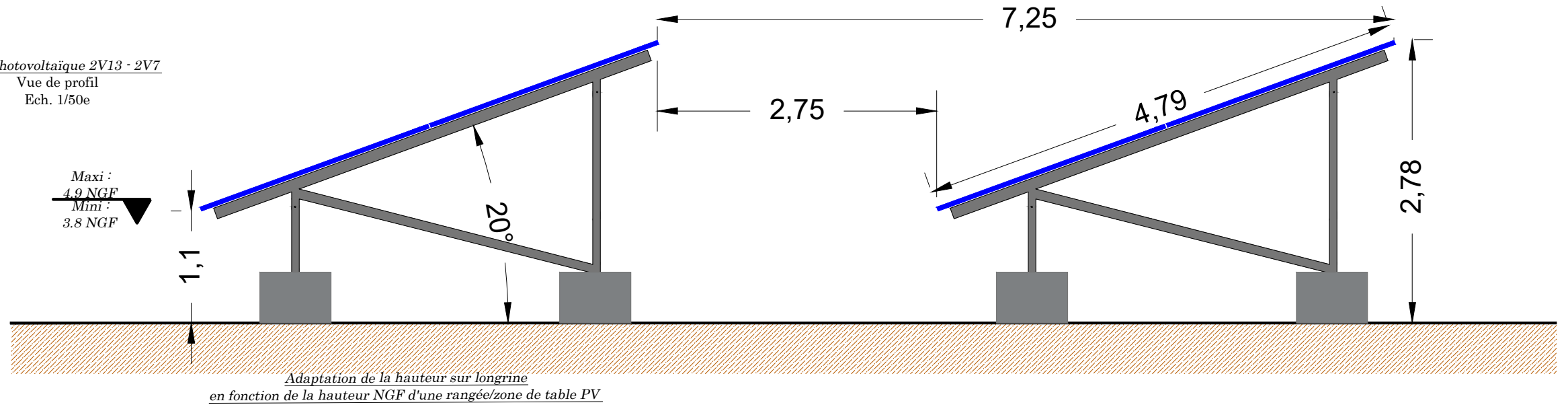


Table photovoltaïque 2V13 - 2V7  
Vue de face  
Ech. 1/50e

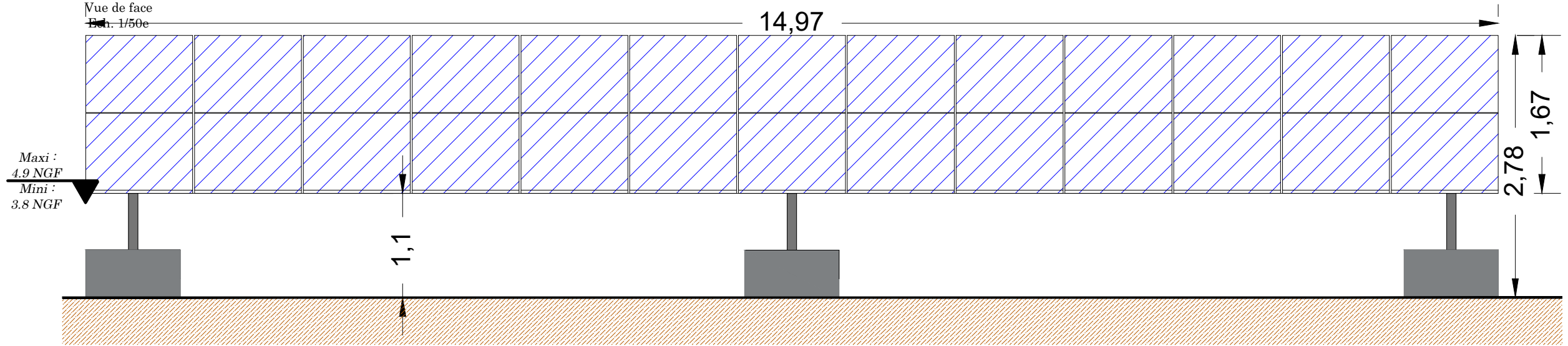
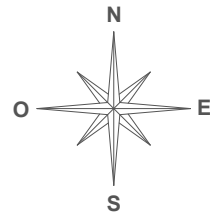
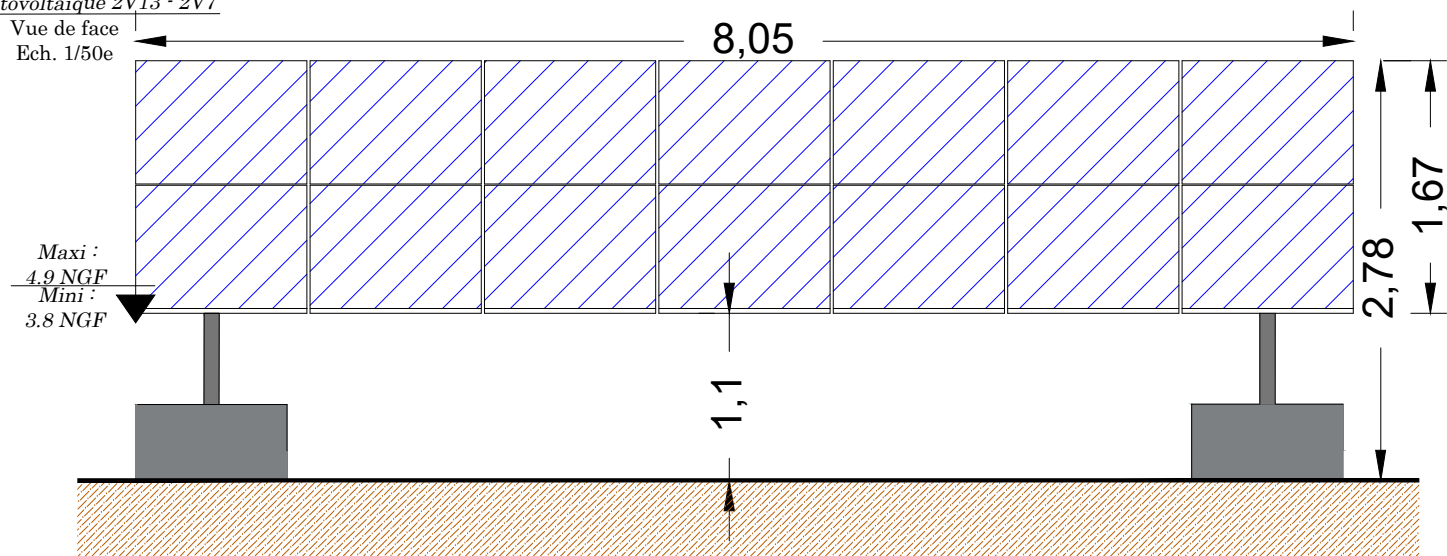


Table photovoltaïque 2V13 - 2V7  
Vue de face  
Ech. 1/50e



**SARL ATELIER R2**  
24 Rue de Poitiers  
86130 Jaunay-Marigny  
Tél : 06 88 60 66 28  
Mail : jrocher1@hotmail.fr  
ATELIER D'ARCHITECTURE  
SARL AU CAPITAL DE 10000€ - IMMATRICULEE 889 725 774 - 868 PORTIERS  
17 rue de la République - 86100 POISSAY

MAITRE D'OUVRAGE :



**SAS CENTRALE SOLAIRE MENEÉ LAMBOURG**  
Bât. F - Parc d'activités du Bois Cesbron  
Rue Roland Garros  
44700 Orvault  
06 08 35 30 43



MAITRE D'OEUVRE :



**SARL ATELIER R2**  
24 Rue de Poitiers  
86130 Jaunay-Marigny  
jrocher1@hotmail.fr  
06 88 60 66 28

BUREAU ETUDE PHOTOVOLTAÏQUE :



**SOG SOLAR**  
16 Rue Saint Joseph  
85000 Mouilleron-le-Captif  
contact@sogsolar.com  
02 52 43 02 03

Réalisation d'une centrale photovoltaïque au sol  
Lieu-dit La Menée Lambourg  
commune de TRIGNAC (44)

date: 13 fév. 2023 (MAJ nov. 2024) échelle : 1/50<sup>e</sup>

Plan des façades et  
des toitures

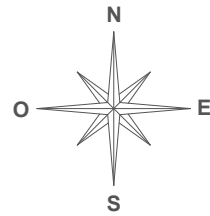
pièce n° : PC 5-4

# Permis de construire

Légende :

**Table photovoltaïque  
2V13 & 2V7**

- Vue de profil
- Vue de face



**SARL ATELIER R2**  
24 Rue de Poitiers  
86130 JAUNAY-MARIGNY  
Tél : 06 88 60 66 28  
Mail : jrocher1@hotmail.fr  
ATELIER D'ARCHITECTURE  
SARL AU CAPITAL DE 10000€ - IMMATRICULEE 889 728 774 - 868 POITIERS  
17 rue de la République - 86100 POISSAY

## TABLES PHOTOVOLTAIQUES DE LA ZONE NORD DONT L'IMPLANTATION A ETE MODIFIE AU PRESENT PERMIS MODIFICATIF

Table photovoltaïque 2V13 - 2V7  
Vue de profil  
Ech. 1/50e

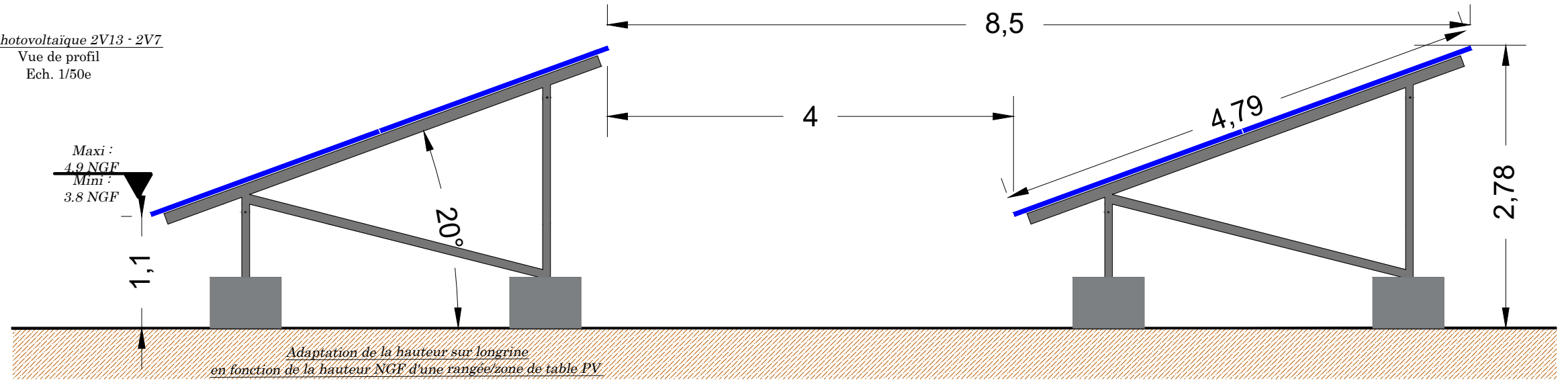


Table photovoltaïque 2V13 - 2V7  
Vue de face  
Ech. 1/50e

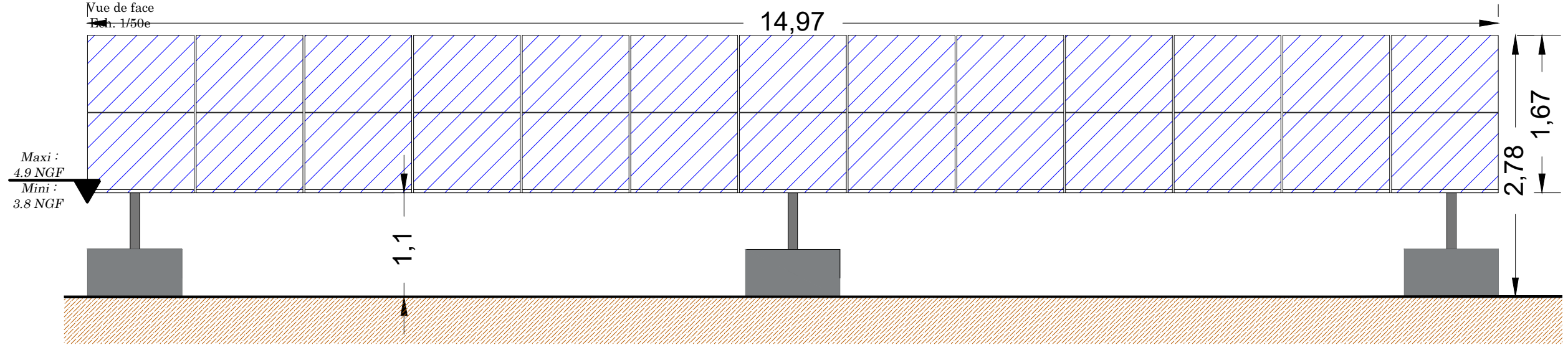
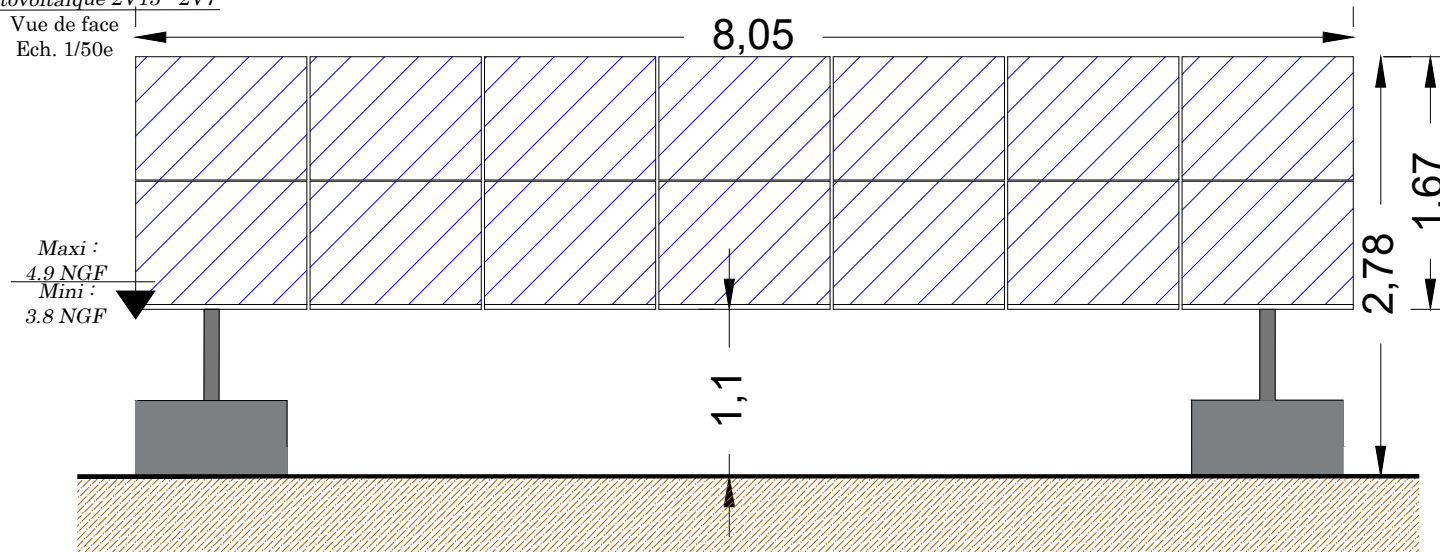


Table photovoltaïque 2V13 - 2V7  
Vue de face  
Ech. 1/50e



MAITRE D'OUVRAGE :



**SAS CENTRALE SOLAIRE MENEÉ LAMBOURG**  
Bât. F - Parc d'activités du Bois Cesbron  
Rue Roland Garros  
44700 Orvault  
06 08 35 30 43



MAITRE D'OEUVRE :



**SARL ATELIER R2**  
24 Rue de Poitiers  
86130 Jaunay-Marigny  
jrocher1@hotmail.fr  
06 88 60 66 28

BUREAU ETUDE PHOTOVOLTAIQUE :



**SOG SOLAR**  
16 Rue Saint Joseph  
85000 Mouilleron-le-Captif  
contact@sogsolar.com  
02 52 43 02 03

Réalisation d'une centrale photovoltaïque au sol  
Lieu-dit La Menée Lambourg  
commune de TRIGNAC (44)

date: 13 fév. 2023 (MAJ nov. 2024) échelle : 1/50<sup>e</sup>

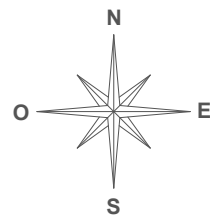
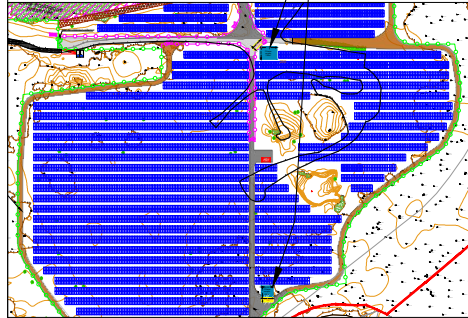
Plan des façades et  
des toitures

pièce n° : PC 5-5

# Permis de construire

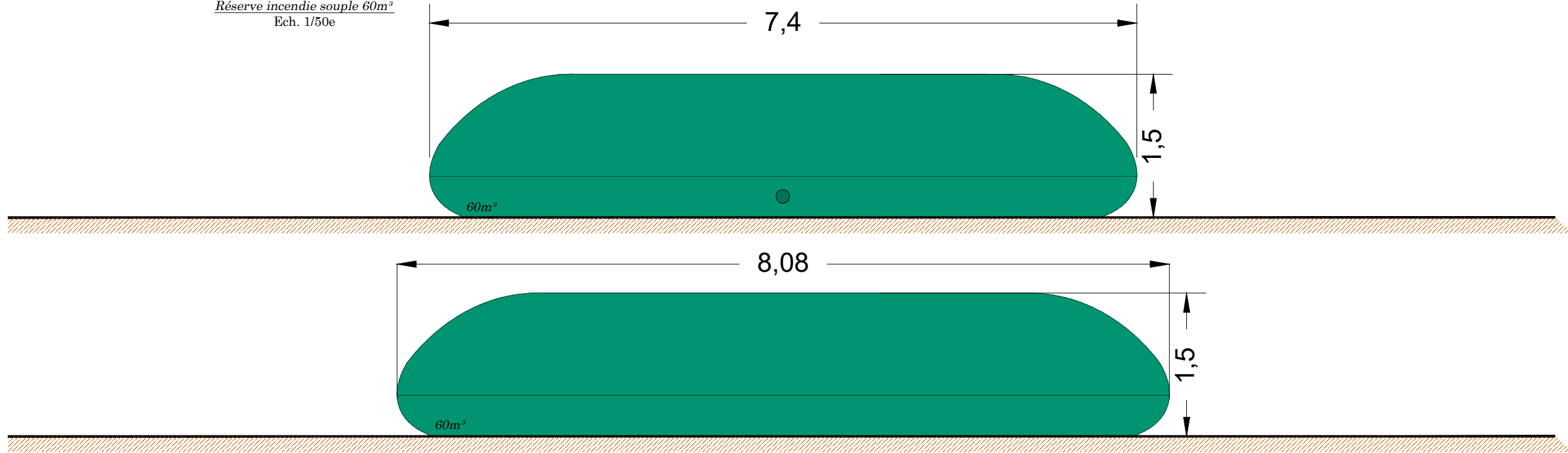
Légende :

Réserve incendie Souple  
- 60m<sup>3</sup> & 120m<sup>3</sup>

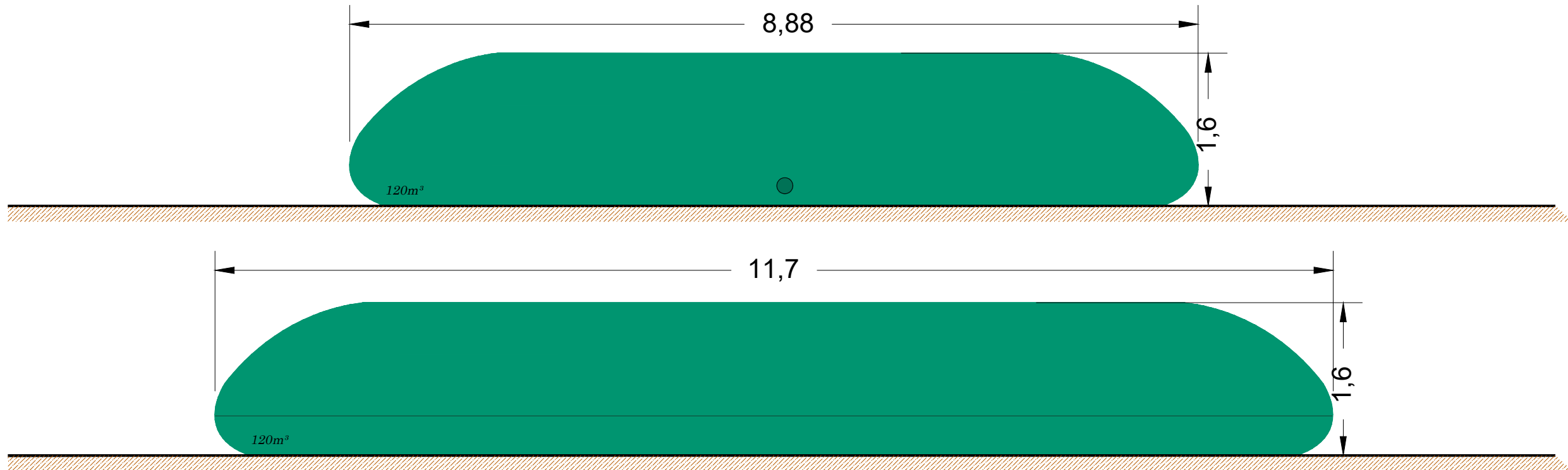


**SARL ATELIER R2**  
24 Rue de Poitiers  
86130 JAUNAY-MARIGNY  
Tél : 06 88 60 66 28  
Mail : jrocher@hotmail.fr

Réserve incendie souple 60m<sup>3</sup>  
Ech. 1/50e



Réserve incendie souple 120m<sup>3</sup>  
Ech. 1/50e



MAITRE D'OUVRAGE :

**SAS CENTRALE SOLAIRE MENEÉ LAMBOURG**  
Bât. F - Parc d'activités du Bois Cesbron  
Rue Roland Garros  
44700 Orvault  
06 08 35 30 43

**saint-nazaire  
agglo**

MAITRE D'OEUVRE :



**SARL ATELIER R2**  
24 Rue de Poitiers  
86130 Jaunay-Marigny  
jrocher1@hotmail.fr  
06 88 60 66 28

BUREAU ETUDE PHOTOVOLTAÏQUE :

**SOG SOLAR**  
16 Rue Saint Joseph  
85000 Mouilleron-le-Captif  
contact@sogsolar.com  
02 52 43 02 03

Réalisation d'une centrale photovoltaïque au sol  
Lieu-dit La Menée Lambourg  
commune de TRIGNAC (44)

date: 13 fév. 2023 (MAJ nov. 2024) échelle : 1/50<sup>e</sup>

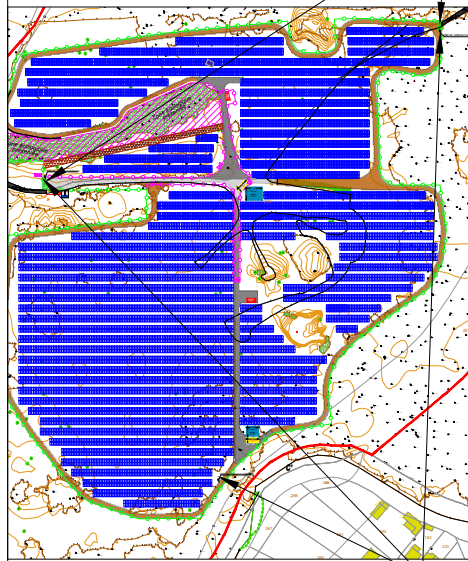
Plan des façades et  
des toitures

pièce n° : PC 5-5

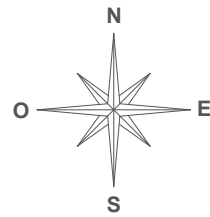
# Permis de construire

Légende :

Portail d'accès (schéma de principe)



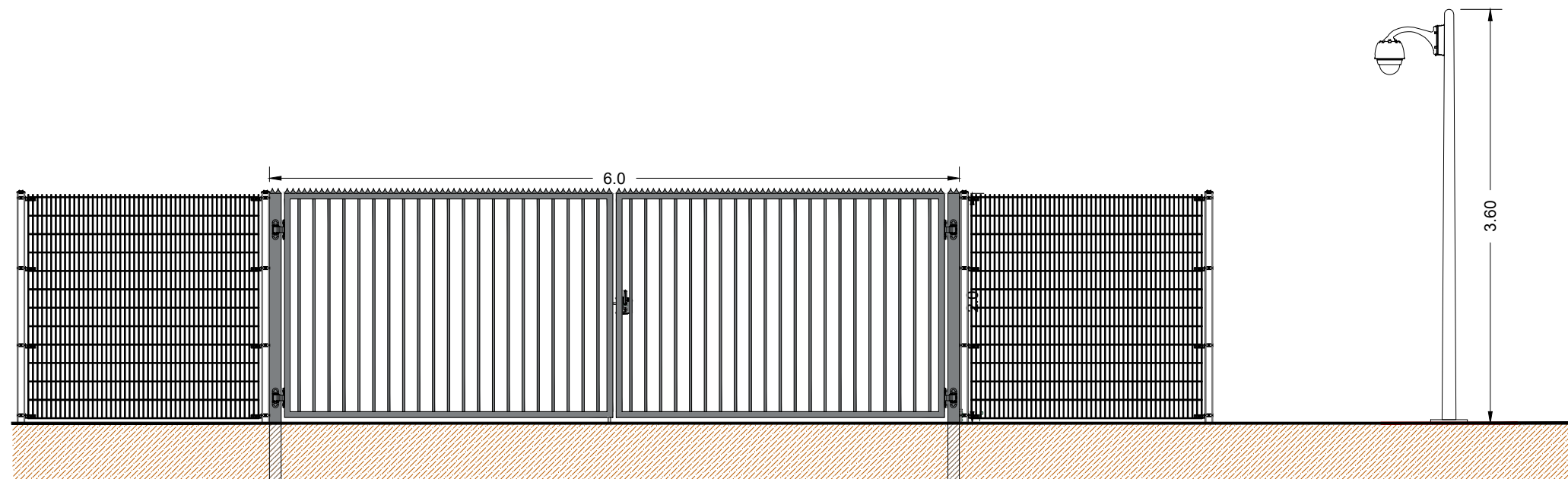
Mât de surveillance (schéma de principe)



Portail deux vantaux 6 m de large

Aspect clôture et portail : acier galvanisé

Mât de vidéosurveillance



MAITRE D'OUVRAGE :

SAS CENTRALE SOLAIRE MENEÉ LAMBOURG

Bât. F - Parc d'activités du Bois Cesbron  
Rue Roland Garros  
44700 Orvault  
06 08 35 30 43



MAITRE D'OEUVRE :



SARL ATELIER R2

24 Rue de Poitiers  
86130 Jaunay-Marigny  
jrocher1@hotmail.fr  
06 88 60 66 28

BUREAU ETUDE PHOTOVOLTAÏQUE :

SOG SOLAR

16 Rue Saint Joseph  
85000 Mouilleron-le-Captif  
contact@sogsolar.com  
02 52 43 02 03

Réalisation d'une centrale photovoltaïque au sol  
Lieu-dit La Menée Lambourg  
commune de TRIGNAC (44)

date: 13 fév. 2023 (MAJ nov. 2024)

échelle : 1/50<sup>e</sup>

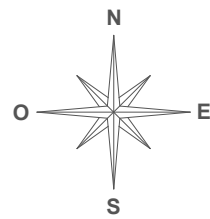
Plan des façades et  
des toitures

pièce n° : PC 5-6

# Permis de construire



Carte repère



VUE A (PC6) : Vue depuis l'entrée du site



Avant travaux



Après travaux



Après travaux - Zoom

MAITRE D'OUVRAGE :



**SAS CENTRALE SOLAIRE MENEÉ LAMBOURG**  
Bât. F - Parc d'activités du Bois Cesbron  
Rue Roland Garros  
44700 Orvault  
06 08 35 30 43



MAITRE D'OEUVRE :



**SARL ATELIER R2**  
24 Rue de Poitiers  
86130 Jaunay-Marigny  
jrocher1@hotmail.fr  
06 88 60 66 28

BUREAU ETUDE PHOTOVOLTAÏQUE :

**SOG SOLAR**  
16 Rue Saint Joseph  
85000 Mouilleron-le-Captif  
contact@sogsolar.com  
02 52 43 02 03

**Réalisation d'une centrale photovoltaïque au sol**  
*Lieu-dit La Menée Lambourg*  
commune de **TRIGNAC (44)**

date: 13 fév. 2023 (MAJ nov. 2024)

échelle :

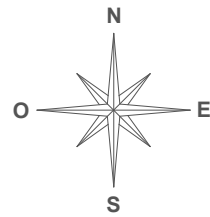
*Insertion paysagère*

pièce n° : **PC 6-1**

# Permis de construire



Carte repère



VUE B (PC6) : Vue depuis la route D213, au nord du projet



Avant travaux



Après travaux



Après travaux - Zoom

MAITRE D'OUVRAGE :



**SAS CENTRALE SOLAIRE MENEÉ LAMBOURG**  
 Bât. F - Parc d'activités du Bois Cesbron  
 Rue Roland Garros  
 44700 Orvault  
 06 08 35 30 43



MAITRE D'OEUVRE :



**SARL ATELIER R2**  
 24 Rue de Poitiers  
 86130 Jaunay-Marigny  
 jrocher1@hotmail.fr  
 06 88 60 66 28

BUREAU ETUDE PHOTOVOLTAÏQUE :

**SOG SOLAR**  
 16 Rue Saint Joseph  
 85000 Mouilleron-le-Captif  
 contact@sogsolar.com  
 02 52 43 02 03

**Réalisation d'une centrale photovoltaïque au sol**  
 Lieu-dit La Menée Lambourg  
 commune de TRIGNAC (44)

date: 13 fév. 2023 (MAJ nov. 2024)

échelle :

*Insertion paysagère*

pièce n° : **PC 6-2**

# Permis de construire

VUE C (PC6) : Vue depuis l'allée des Pruneliers



Avant travaux



Après travaux



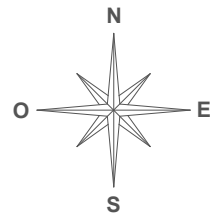
Après travaux - Zoom



Après travaux - Zoom



Carte repère



MAITRE D'OUVRAGE :

**SAS CENTRALE SOLAIRE MENEÉ LAMBOURG**  
Bât. F - Parc d'activités du Bois Cesbron  
Rue Roland Garros  
44700 Orvault  
06 08 35 30 43



MAITRE D'OEUVRE :



**SARL ATELIER R2**  
24 Rue de Poitiers  
86130 Jaunay-Marigny  
jrocher1@hotmail.fr  
06 88 60 66 28

BUREAU ETUDE PHOTOVOLTAÏQUE :

**SOG SOLAR**  
16 Rue Saint Joseph  
85000 Mouilleron-le-Captif  
contact@sogsolar.com  
02 52 43 02 03

**Réalisation d'une centrale photovoltaïque au sol**  
*Lieu-dit La Menée Lambourg*  
commune de TRIGNAC (44)

date: 13 fév. 2023 (MAJ nov. 2024)

échelle :

*Insertion paysagère*

pièce n° : **PC 6-3**

# Permis de construire

VUE D (PC6) : Vue depuis le chemin des Pirots



Avant travaux



Après travaux (le projet en sera pas visible depuis ce point de vue puisque caché par la végétation existante)



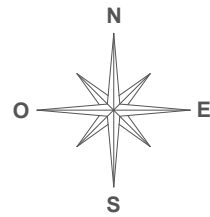
Carte repère



Avant travaux - Zoom



Après travaux (le projet en sera pas visible depuis ce point de vue puisque caché par la végétation existante) - Zoom



MAITRE D'OUVRAGE :

**SAS CENTRALE SOLAIRE MENEÉ LAMBOURG**  
Bât. F - Parc d'activités du Bois Cesbron  
Rue Roland Garros  
44700 Orvault  
06 08 35 30 43

MAITRE D'OEUVRE :



**SARL ATELIER R2**  
24 Rue de Poitiers  
86130 Jaunay-Marigny  
jrocher1@hotmail.fr  
06 88 60 66 28

BUREAU ETUDE PHOTOVOLTAÏQUE :

**SOG SOLAR**  
16 Rue Saint Joseph  
85000 Mouilleron-le-Captif  
contact@sogsolar.com  
02 52 43 02 03

**Réalisation d'une centrale photovoltaïque au sol**  
**Lieu-dit La Menée Lambourg**  
**commune de TRIGNAC (44)**

date: 13 fév. 2023 (MAJ nov. 2024)

échelle :

*Insertion paysagère*

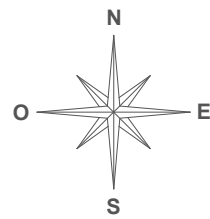
pièce n° : **PC 6-4**



# Permis de construire



Carte repère



VUE 1 (PC7) : Vue depuis l'entrée du site



VUE 2 (PC7) : Vue depuis la route D213, au nord du projet



VUE 3 (PC7) : Vue depuis la partie Nord-Est de la ZIP



VUE 4 (PC7) : Vue depuis l'allée des Pruneliers au Sud-Ouest de la ZIP



MAITRE D'OUVRAGE :



**SAS CENTRALE SOLAIRE MENEÉ LAMBOURG**  
Bât. F - Parc d'activités du Bois Cesbron  
Rue Roland Garros  
44700 Orvault  
06 08 35 30 43



MAITRE D'OEUVRE :



**SARL ATELIER R2**  
24 Rue de Poitiers  
86130 Jaunay-Marigny  
jrocher1@hotmail.fr  
06 88 60 66 28

BUREAU ETUDE PHOTOVOLTAÏQUE :

**SOG SOLAR**  
16 Rue Saint Joseph  
85000 Mouilleron-le-Captif  
contact@sogsolar.com  
02 52 43 02 03

**Réalisation d'une centrale photovoltaïque au sol**  
*Lieu-dit La Menée Lambourg*  
commune de **TRIGNAC (44)**

date: 13 fév. 2023 (MAJ nov. 2024)

échelle :

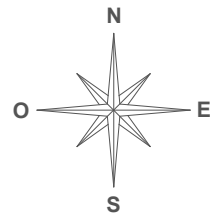
*Photos proches*

pièce n° : **PC 7-1**

# Permis de construire



Carte repère



VUE 5 (PC7) : Vue sur la partie Est de la ZIP, depuis une butte au centre



VUE 6 (PC7) : Vue sur le Sud-ouest de la ZIP depuis son centre



VUE 7 (PC7) : Vue depuis le secteur Est de la ZIP



MAITRE D'OUVRAGE :

**SAS CENTRALE SOLAIRE MENEÉ LAMBOURG**  
Bât. F - Parc d'activités du Bois Cesbron  
Rue Roland Garros  
44700 Orvault  
06 08 35 30 43



MAITRE D'OEUVRE :



**SARL ATELIER R2**  
24 Rue de Poitiers  
86130 Jaunay-Marigny  
jrocher1@hotmail.fr  
06 88 60 66 28

BUREAU ETUDE PHOTOVOLTAÏQUE :

**SOG SOLAR**  
16 Rue Saint Joseph  
85000 Mouilleron-le-Captif  
contact@sogsolar.com  
02 52 43 02 03

**Réalisation d'une centrale photovoltaïque au sol**  
*Lieu-dit La Menée Lambourg*  
*commune de TRIGNAC (44)*

date: 13 fév. 2023 (MAJ nov. 2024)

échelle :

*Photos proches*

pièce n° : **PC 7-2**

# Permis de construire

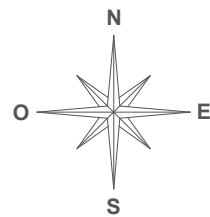
VUE 8 (PC8) : Vue vers la ZIP depuis la bretelle d'accès à la D213, à l'Ouest



VUE 9 (PC8) : Vue vers la ZIP depuis la D213 au niveau du franchissement de la voie ferrée



VUE 10 (PC8) : Vue vers la ZIP depuis l'aire de service de la N171



**SARL ATELIER R2**  
 24 Rue de Poitiers  
 86130 JAUNAY-MARIGNY  
 Téléphone : 06 88 60 66 28  
 Email : jrocher1@hotmail.fr



Carte repère

MAITRE D'OUVRAGE :

**SAS CENTRALE SOLAIRE MENEÉ LAMBOURG**  
 Bât. F - Parc d'activités du Bois Cesbron  
 Rue Roland Garros  
 44700 Orvault  
 06 08 35 30 43



MAITRE D'OEUVRE :



**SARL ATELIER R2**  
 24 Rue de Poitiers  
 86130 Jaunay-Marigny  
 jrocher1@hotmail.fr  
 06 88 60 66 28

BUREAU ETUDE PHOTOVOLTAÏQUE :

**SOG SOLAR**  
 16 Rue Saint Joseph  
 85000 Mouilleron-le-Captif  
 contact@sogsolar.com  
 02 52 43 02 03

**Réalisation d'une centrale photovoltaïque au sol**  
 Lieu-dit La Menée Lambourg  
 commune de TRIGNAC (44)

date: 13 fév. 2023 (MAJ nov. 2024)

échelle :

*Photos lointaines*

pièce n° : **PC 8**

# 1. PRESENTATION DU PROJET

## 1. Contexte

La présente demande de permis de construire a pour objet l'implantation d'un parc solaire photovoltaïque, sur la commune de Trignac 44, au Lieu-dit "La Menée Lambourg". La commune est située à l'Ouest du département de la Loire-Atlantique. Elle appartient à la Communauté d'Agglomération de la Région Nazairienne et Estuarienne (« CARENE »). Elle se situe à 45 km à l'Est de Nantes et à 5 km au Nord de Saint-Brévin-les-Pins.

Les communes limitrophes sont : Saint-Nazaire, Saint-Joachim, Montoir-de-Bretagne et Saint-André-des-eaux. L'altitude du territoire communal est comprise entre 0 et 10 mètres NGF.

Section	Numéro	Lieu-dit	Surface (m <sup>2</sup> )
OS	107	La Menée Lambourg	16 m <sup>2</sup>
OS	290	La Menée Lambourg	146 311 m <sup>2</sup>
OS	291	La Menée Lambourg	16 748 m <sup>2</sup>
OS	292	La Menée Lambourg	9 577 m <sup>2</sup>
OR	342	La Menée Lambourg	7 503 m <sup>2</sup>
Surface totale (m <sup>2</sup> )			180 155 m <sup>2</sup>

## 2. Etat Initial du site

Le site est une ancienne sidérurgie exploitée jusqu'en 1944 par les Forges et aciéries du Nord Est. Le site a été partiellement utilisé par la Stillite Française jusqu'en 1972. L'entreprise Charrier a exploité le crassier résiduel à partir de 1973. Les dates principales sur l'historique de l'exploitation du site sont les suivantes :

1889 > 1938	Forges : crassier des forges
1943 > 1948	Réouverture des forges pendant et à la sortie de la guerre
1950 > 1972	Stillite Française (fabrication de laine de roche)
1973 > 1980	Travaux publics : dépôt entreprise CHARIER Déviation du méandre du Brivet-travaux de RD 213
1980 > à ce jour	Pas d'activité officiel - dépôt sauvage

Des vestiges des anciennes Forges ont été conservés et sont visibles au nord du site, au-delà de la RD 213.

Le projet photovoltaïque situé sur ce site est éligible aux appels d'offres de la CRE au titre du Cas 3 (terrain dégradé).

Le site étant un site dégradé, c'est une surface inutilisable pendant la durée d'assimilation des différents déchets par la terre, l'implantation d'une centrale photovoltaïque sur ce site permet donc de valoriser ce terrain pour une durée de 30 ans à 40 ans.

## 3. Caractéristiques générales de la centrale photovoltaïque

Les principales caractéristiques de la centrale sont présentées dans le tableau suivant :

Puissance crête installée (MWc)	7,27 MWc
Technologie des modules	Si-mono
Surface du terrain d'implantation, emprise de la zone clôturée (m <sup>2</sup> )	80 938 m <sup>2</sup>
Longueur des clôtures installées (m)	1 930 m
Surface projetée au sol de l'ensemble des capteurs solaires (m <sup>2</sup> )	31 895 m <sup>2</sup>
Hauteur maximale des structures (m)	2,6 m
Inclinaison des structures	20°
Distance entre deux lignes de structures	7,25 m et 8,5 m
Nombre de poste électrique(PTR/PDL)	3 (1 PDL et 2 PTR)
Surface des postes (PTR/PDL)	66 m <sup>2</sup>
Ensoleillement de référence (kWh/m <sup>2</sup> /an)	1 250 kWh/m <sup>2</sup> /an
Productible annuel estimé (GWh/an)	8,739 GWh/an
Equivalent consommation électrique annuelle par foyer	1 726 foyers

Le projet est conçu de façon à respecter le principe actuel des écoulements et de la collecte des eaux de ruissellement en surface. La gestion des eaux de surface ne sera donc pas entravée.

Le projet ne nécessite pas de raccordement au réseau d'eau potable ou au réseau d'assainissement des eaux usées.

Le caractère réversible des installations photovoltaïques permettra éventuellement de retrouver un nouvel usage à ces terres à l'issue de la période d'exploitation.

## 4. Accès au site

Bien desservi, le site est relié à une route communale qui rejoint plusieurs axes routiers plus importants, les nationales n°171 et 471 à l'Ouest ainsi que les départementales n°213 et 971 à l'Est.

Le site est déjà accessible par un chemin nécessitant localement un léger renforcement, pas de nécessité de créer de voie d'accès. Le site sera équipé de voies périphériques et pénétrantes vers les équipements techniques.

MAITRE D'OUVRAGE :



**SAS CENTRALE SOLAIRE MENEÉ LAMBOURG**  
Bât. F - Parc d'activités du Bois Cesbron  
Rue Roland Garros  
44700 Orvault  
06 08 35 30 43



MAITRE D'OEUVRE :



**SARL ATELIER R2**  
24 Rue de Poitiers  
86130 Jaunay-Marigny  
ar2.archi@gmail.com  
06 88 60 66 28

BUREAU ETUDE PHOTOVOLTAÏQUE :



**SOG SOLAR**  
16 Rue Saint Joseph  
85000 Moullieron-le-Captif  
contact@sogsolar.com  
02 52 43 02 03

Réalisation d'une centrale photovoltaïque au sol  
Lieu-dit La Menée Lambourg  
commune de TRIGNAC (44)

date: 13 fév. 2023 (MAJ nov. 2024)

échelle : 1/750<sup>e</sup>

pièce n° : PC 4

**NOTICE  
DESCRIPTIVE**

## 2. NOTICE DESCRIPTIVE

Le projet consiste en la création d'une centrale solaire photovoltaïque au sol de puissance d'environ 7,27 MWc. Celle-ci sera composé :

1. De modules photovoltaïques montés sur des supports,
2. D'onduleurs de conversion,
3. De postes de transformation,
4. D'un poste de livraison ENEDIS,
5. De pistes de circulation,
6. Une clôture périmétrale et un portail,
7. Deux bâches d'eau de défense contre l'incendie.

Aucune destruction quelconque n'est prévue.

### 1. Les panneaux photovoltaïques

Les panneaux prévus sont en silicium mono-cristallins. Ce type de panneau possède un rendement de l'ordre de 21% minimum.

Ils sont de couleur sombre, bleu nuit ou noirs et composés d'un cadre aluminium anodisé mat et d'une surface en verre.

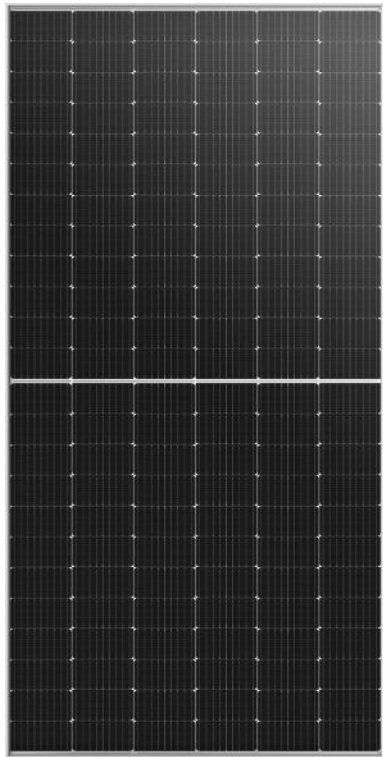


Figure 1 Module photovoltaïque Mono PERC 144 demi-cellules M10

### 2. Les structures porteuses

Le projet prévoit l'installation de structures porteuses de panneaux photovoltaïques sous forme de structures fixes inclinées en acier galvanisé de teinte gris clair.

Les rangées sont alignées d'Est en Ouest de manière à ce que les panneaux soient orientés au Sud et inclinés de 20°, afin de bénéficier d'un optimum puissance / ensoleillement.

Les espaces inter-rangées seront d'une largeur minimale de 2,75 m et 4 m sur la partie Nord, afin d'être accessibles aux engins d'exploitation du parc et de limiter les conditions d'ombrage d'une rangée à l'autre.

Chaque rangée aura une hauteur d'environ 2,6 m. Cette hauteur, délibérément faible, a été volontairement choisie pour :

- Ne pas donner un impact visuel trop important au parc photovoltaïque ;
- Faciliter l'entretien et la maintenance des installations ;
- Limiter la descente de charge sur les fondations qui sont ainsi plus petites.

La hauteur des tables en partie basse sera de 110 cm afin de faciliter l'entretien, de permettre la circulation de la faune sous les modules et de respecter la contrainte de submersion marine fixée à 3,6 m NGF.



Figure 2 Photo structure photovoltaïque sur plot béton (source : Sydela Energie 44)

Les fondations seront de plots béton posés à même le sol afin de ne pas entraver le retrait des eaux en cas d'inondation.

Leur dimensionnement sera défini après études géotechniques.

### 3. Câblage

Les câbles nécessaires à l'interconnexion des modules photovoltaïques (réseau basse-tension CC) seront fixés sur les structures métalliques porteuses, le long des rangées.

De par la nature du site, les câbles électriques reliant les onduleurs au poste de transformation (réseau basse-tension AC) seront hors sol en chemin de câbles légèrement surélevé.

Les chemins de câbles seront surélevés de 40 à 60 cm du terrain naturel, et ne formeront pas d'obstacle continu à l'écoulement des eaux en cas de submersion. Les câbles auront un domaine d'emploi compatible avec le risque de submersion.

<small>MAITRE D'OUVRAGE :</small>  <b>SAS CENTRALE SOLAIRE MENEÉ LAMBOURG</b> Bât. F - Parc d'activités du Bois Cesbron Rue Roland Garros 44700 Orvault 06 08 35 30 43	<small>MAITRE D'OUVRAGE :</small>  <b>SARL ATELIER R2</b> 24 Rue de Polliers 86130 Jaunay-Marigny ar2.archi@gmail.com 06 88 60 66 28	<small>BUREAU ETUDE PHOTOVOLTAÏQUE :</small>  <b>SOG SOLAR</b> 16 Rue Saint Joseph 85000 Moullieron-le-Captif contact@sogsolar.com 02 52 43 02 03	<b>Réalisation d'une centrale photovoltaïque au sol</b> <i>Lieu-dit La Menée Lambourg</i> <i>commune de TRIGNAC (44)</i>	<b>NOTICE DESCRIPTIVE</b>
<small>date : 13 fév. 2023 (MAJ nov. 2024)</small>			<small>échelle : 1/750<sup>e</sup></small>	<small>pièce n° : PC 4</small>



Figure 3 Chemin de câble aérien (source : ENCIS environnement)

#### 4. Les onduleurs photovoltaïques

Les onduleurs transforment le courant continu produit par les panneaux photovoltaïques en courant alternatif sinusoïdal synchronisé avec le réseau électrique public.

Ils sont de type onduleurs « chaîne » et installés à l'air libre sur les structures, sous modules photovoltaïques, pour réduire les pertes électriques au minimum et améliorer leur ventilation.



Figure 3 Onduleurs photovoltaïques fixés à la structure porteuse des modules (source : SOG SOLAR)

#### 5. Les postes de transformation et de livraison

Afin de limiter les longueurs de câbles AC et les pertes électriques, deux postes de transformation positionnés sur la partie Sud et Nord de la centrale permettront un départ unique vers le poste de livraison.

Les postes de transformation abritent le matériel électrique destiné à transformer l'énergie photovoltaïque à la tension du réseau public de distribution (20kV).

Les postes de transformation abritent les équipements suivants :

- Le tableau général basse tension (TGBT) : il met en parallèle toutes les sorties en courant alternatif des onduleurs.
- Le transformateur : il élève la tension de sortie des onduleurs à la tension du réseau de distribution. Il est séparé des onduleurs par une paroi, conformément à la réglementation.

- Les cellules HTA qui assurent la protection électrique, le comptage et la liaison au réseau public de distribution

Le poste de livraison est le local qui abrite les dispositifs de comptage de l'électricité produite et les protections électriques entre le réseau public et la centrale photovoltaïque. C'est la limite de propriété entre l'exploitant de la centrale et le réseau public ENEDIS. C'est dans ce poste que se fait le raccordement avec le réseau public de distribution et donc la séparation du domaine public et du domaine privé.

La fondation d'un poste est intégrée au bâtiment, en soubassement, ce qui le rend amovible. Chaque poste sera posé sur une assise stabilisée et aplanie. Un remblai de terre, disposé tout autour du poste, permettra par la suite de rehausser le niveau du sol au niveau du plancher du poste et d'enterrer le vide technique.

Les deux postes de transformation étant en zone de submersion marine, ils seront tout deux légèrement surélevés d'environ 50 cm grâce à une plateforme en remblais, la hauteur planchée de ces deux postes sera supérieure à 3,6 mètres NGF.

Les matériaux apparents en façades du poste de livraison seront des bâtis en préfabriqué en béton de RAL 9021 Noir camouflage Otan goudron.

Le poste sera taluté sur son pourtour sur une hauteur de 60 cm en finition GNT 0/80 sur une largeur de 50 cm.



Figure 4 Poste de Livraison à gauche, Poste de Transformation à droite (source : Encis Environnement et Groupe Cahors)

#### 6. Les voies de circulation

Un espace de circulation interne est prévu. Cet espace fera 3 mètres de large minimum et longera la clôture.

Les équipements techniques, tel que les réserves incendies et les postes de transformation seront accessible par le biais de piste renforcées type grave non traitée (GNT). Le reste de la centrale, dont la périphérie, sera accessible depuis une voie laissée libre et entretenue à ras, il n'est pas prévu d'aménagement spécifique sur cette voie.

Ces pistes permettront la circulation des engins de secours ainsi que des véhicules légers en phase chantier et d'exploitation de la centrale.

#### 7. Clôtures et portails

La centrale photovoltaïque sera entièrement clôturée.

La clôture périphérique mise en place sera en poteaux d'acier et grillage soudé double-fils d'une hauteur de 2 m.

La maille de la clôture est telle qu'elle permet d'éviter toute intrusion humaine ou animale (animaux de grandes

tailles de type sangliers, chevreuils, etc). La faune de petite et moyenne taille conservera un accès au site à travers les passes spécifiques.

La clôture à vocation « pédagogique », permettra de garder un périmètre sécurisé au sein même de la centrale afin d'y organiser des visites. Celle-ci sera de type « agricole », de larges mailles permettront la circulation de la petite faune ; les portails, également de type « agricole » seront accessibles en tout temps afin de ne pas entraver la circulation des engins de secours.

Un portail de 6m de largeur sera installé pour un accès contrôlé à la centrale photovoltaïque.

Le portail, comme la clôture seront de couleur galvanisé (non peint).



Figure 5 Portail et clôture à grillage soudé double fils (source : SE44)



Figure 6 Réserve incendie souple (Source : SOG SOLAR)

## 8. ASPECT PAYSAGER

Aucun secteur de visibilité du projet ne se dessine réellement, du fait de l'absence de points hauts dégagés, de la présence d'un tissu urbain dense, et de l'effet de la distance. Les visibilitées du projet dans l'aire d'étude éloignée peuvent donc être considérées comme très rares, voire inexistantes.

Le projet aura un impact nul sur le territoire éloigné dans la mesure où l'occupation du sol (infrastructures, zones bâties, haies) est maintenue.

L'impact sur le paysage rapproché concernera essentiellement la route D213, sur un tronçon d'environ 1,5 km longeant le projet au nord (impact faible à modérée) ; ainsi que le quartier pavillonnaire situé au sud du projet, dont les habitations et les jardins sont plus ou moins exposés suivant leur proximité au projet et la présence ou non de végétation dans la friche.

Les impacts les plus notables sur les habitations proches ainsi que sur la route D213 pourront être réduits par la mise en place de mesures de plantation (cf. mesure 14 de l'étude d'impact).

Ces impacts se concentrent sur un secteur de 100 à 400 m autour du projet. Au-delà de ce périmètre, l'impact de la centrale photovoltaïque sur l'aire d'étude rapprochée restera donc nul. A l'échelle de l'aire immédiate, les transformations du site sont notables, mais, la valeur paysagère initiale étant réduite, ces modifications n'entraînent pas d'impacts majeurs. Par ailleurs, la ceinture préservée autour de la centrale, occupée en grande partie par une végétation de friche déjà bien développée, atténuée de façon importante la prégnance visuelle de la centrale grâce au recul et aux filtres visuels ainsi constitués. Les buttes et merlons présents sur le site de projet forment également des masques pouvant dissimuler en grande partie le projet selon les points de vue.

Afin d'éviter les intrusions, la clôture grillagée et les portails seront surmontés de lisses défensives en acier galvanisé.

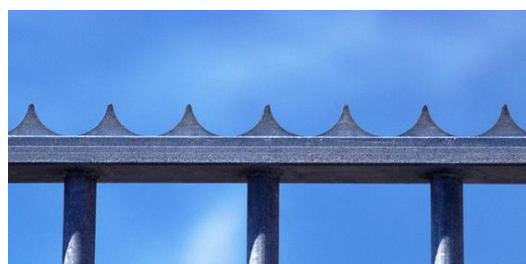


Figure 7 : Lisse défensive fixée en haut de clôture et de portail (source : SE44)

### 8. Défense incendie

Les mesures préconisées par le SDIS44 (réunion avec le porteur de projet en novembre 2022) seront appliquées, soit notamment : une coupure générale à l'entrée du site, un débroussaillage de la zone d'implantation et l'entretien durant le chantier et en période d'exploitation d'une bande périphérique (débroussaillée et carrossable).

L'accès au site par l'ouest sera maintenu en période de submersion (pour la cote de référence 3.6 m NGF).

Pour lutter contre un éventuel départ de feux, deux réserves incendie souples autoportantes de 120m<sup>3</sup> et 60m<sup>3</sup> seront installées et permettront la lutte contre l'incendie.

# ANNEXE 4 : LETTRE D'ENGAGEMENT DU CLIENT

Cette annexe contient 1 page



Engagement à la mise en œuvre des recommandations du rapport FONDASOL

Je soussigné, M. Sylvain LEFEUVRE, représentant de la SAS Centrale solaire Menée Lambourg, demandeur du permis de construire n° PC 044 210 23 T0003 déposé le 13/02/2023, complété le 13/06/2023, et mis à jour le 27/11/2024, atteste m'engager à mettre en œuvre, dans le cadre du projet de centrale solaire photovoltaïque situé à Trignac, les recommandations mentionnées dans le rapport FONDASOL référencé « rapport PR.DTEN.24.0121 - 001 - 1ère diffusion » en date du 16/09/2024, à savoir :

- Le maintien des sols présentant des teneurs remarquables en métaux lourds en surface, au nord du site, par phytostabilisation (technique incluant, entre autres, le maintien de la végétation sur place) afin de limiter l'envol de poussières.
- La gestion des teneurs remarquables en hydrocarbures au centre du site.

Fait à ORVAULT, le 10/12/2024

Pour valoir ce que de droit.

Sylvain LEFEUVRE

---



fondasol

[www.groupefondasol.com](http://www.groupefondasol.com)